

Photographies Denis Ponté
Texte Isabelle Maillard Rilliet

Au bord du [monde]





Au bord du



Éditions

ISBN N° 2-88086-044-X

© Isabelle Maillard Rilliet & Denis Ponté

Photographies Denis Ponté

Texte Isabelle Maillard Rilliet

Préambule Serge Arnould

Préface Jean-François Labarthe

Graphisme Boris Baruchet



Regard Objectif

Laissé pour mort là-bas puis, si près, *Au bord du monde*. L'accord enharmonique qui fait passer d'un ouvrage à l'autre est une simple image'. Mais plus encore qu'une image. Regarder celui qui regarde. Et non seulement celui qui regarde. Celui qui tente de rapprocher le lointain: la longue vue à portée de main. Le regard et l'objectif. Tout est dit dans cette simple image, domino de l'identification et de l'horizon favorisant l'enchaînement des deux livres de Denis Ponté.

Qu'est-ce que je vois quand je regarde? Je me vois regarder. Je vois l'autre par mes yeux. Mais où est l'autre? N'est-il qu'à travers moi? On voit l'autre qui fait la même chose que moi. Il tente de rapprocher. Il essaie de mieux voir. Voit-il autre chose que quelqu'un qui est en train de voir? Ce qui est plus encore qu'une image est cette interrogation sur la vue et sur son but: son objectif. Denis Ponté ne propose pas un esthétisme de la représentation; pas plus une provocation prétendant apporter à celui qui regarde ses clichés une prise de conscience.

Au-delà de l'oeil de l'artiste, en-deça du prétexte des valeurs morales et politiques il y a un questionnement sur l'évidence: jusqu'où voient mes yeux? Ne sont-ils pas les premiers à m'exclure? Je me vois laissé pour mort. Je me vois au bord du monde. Je ne vois pas les autres. Je me vois *moi* dans les autres. Et je choisis jusqu'où je veux, jusqu'où je puis voir. Comme je choisis jusqu'où je puis m'exclure moi-même (il n'y a pas mon portrait dans ce livre), je puis en partie m'inclure également (je crois soudain que j'y figure, mais ce ne serait que de la figuration). Je m'incorpore et je m'abstrais. Il faut pouvoir à sa guise, les yeux ouverts ou clos, feuilleter et fermer l'album de photographies.

Reste-t-il le regard de l'objectif enseveli – L'oeil était dans la tombe et regardait Caïn² – fixant en l'humanité entière, au signe unique du poète, le rejet radical du frère par son frère?

Serge ARNAULD

Pré[ambule]

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les exclusions ont été la cause de profondes souffrances, qu'elles soient dues au fait de la guerre, de la race, de la condition sociale ou de l'appartenance religieuse. L'exclusion n'est pas nouvelle. L'esclave, le pestiféré, le lépreux, le fou et plus près de nous le handicapé, la personne âgée, certains malades, les sans-abri et les chômeurs.

Le terme d'exclu est dangereux parce qu'il recouvre toutes sortes de réalités et de situations qui ne sont pas comparables; rien de commun en effet entre la personne âgée recluse, le jeune à la recherche d'un emploi, le sans-abri alcoolique qui s'est installé dans sa précarité, le toxicomane et le migrant en quête d'un refuge.

En face de tous ces divers visages que prend l'exclusion et de leur augmentation, que faisons-nous? Que font nos institutions, que fait l'Etat? Notre société nous a-t-elle résignés à ne pas agir sur les facteurs d'exclusion mais à colmater des brèches dans cette fracture sociale? Les politiques d'insertion sont certes positives, mais sont-elles suffisantes? Pour les chômeurs, par exemple, quels sont ceux d'entre eux que nous pourrons continuer de prendre en charge? Jusqu'à quand et dans quelle proportion? Nous contenterons-nous de les assister en les occupant ou pourrons-nous prévenir leur situation par des politiques actives d'intégration?

Certains s'acharnent à vouloir relancer l'économie, créer du travail, alors que la tendance du développement est d'en supprimer de plus en plus. Pour d'autres, l'intégration passe par le travail et son partage. Pour d'autres enfin, la société qui prône l'idéologie du travail-emploi doit se transformer et remettre en valeur d'autres activités afin de permettre à chacun de participer à la vie collective. Ils vous expliquent qu'aujourd'hui

le temps de travail a diminué des deux tiers depuis un siècle au profit du temps libre et de l'autonomie. Pourquoi l'image sociale du travail reste-t-elle toujours aussi valorisante? L'idéologie du travail liée à la surenchère économique cache d'autres formes d'activités qu'il est urgent d'explorer pour l'intégration sociale de tous.

Par ce livre et la démarche courageuse qu'il implique, Denis Ponté et Isabelle Maillard Rilliet contribuent à cette exploration d'où doivent naître de nouvelles façons de restituer aux personnes que Genève laisse dans ses marges, place et dignité.

Croix-Rouge genevoise

Affaires Humanitaires et Sociales

Jean-François Labarthe

Directeur

ex-[]

En guise

“Bueno es saber
que los vasos nos sirven para beber,
lo malo es que no sabemos
para qué sirve la sed.”

Antonio Machado, *Proverbios y cantares*, XLI.

Si l'exclusion est à la mode, le phénomène, lui, n'est pas nouveau.

En effectuant notre travail d'observateurs au bord du monde, nous nous sommes volontairement exclus des créations littéraires et poétiques, privilégiant plutôt ce qui existe déjà.

Nous avons délibérément opté pour un choix de textes émanant d'auteurs parfois exclus par l'histoire, à tout le moins dans notre “éducation” francophile de Romands, mais ne faisant pas forcément partie des travailleurs sociaux ni des observateurs de l'âme en dérive.

Notre projet c'est de voir, de donner à voir et que ce qui est vu donne à penser à tout un chacun et amène à inventer des solutions.

d'introduction

Nous voulons éviter de contribuer, même dans la moindre mesure, à ce qu'à l'intérieur ou au bord du monde l'individu voie “*dans ces gestes trop vastes qui soulèvent de bien petites montagnes, la conscience se couvrir du drap de la suffisance*”. Philippe Constantin

C'est bien cela, il nous est vital de parler, sans enflure ni dénonciation mais avec la force du constat, pour que chacun ait à penser sur le verso de Genève et que nous employions tous un peu de nos forces à dépasser la situation et l'information données, afin d'imaginer d'autres voies à la création de solutions dynamiques et de ne pas se contenter de pallier le phénomène.

Le concept de l'ouvrage consiste donc à nous inviter à voir, à lire et méditer, à prendre plaisir aussi tour à tour ou simultanément. Nous avons déroulé des fils, permettant d'exclure ou de tresser les divers brins iconographiques et textuels.

Le mode d'investigation que nous avons choisi et son sujet induisent d'emblée et l'ouverture et le caractère non exhaustif de notre observation.

“*La construction du collectif commence toujours par la construction de l'individuel*” et la connaissance de l'autre passe aussi par sa rencontre.

Notre intention n'était **pas de voir tous les exclus de Genève mais de rencontrer des individus**, si possible représentatifs de diverses catégories. Le fait d'avoir toujours sollicité leur accord pour les fixer iconographiquement dans ce passage de leur vie a évidemment éliminé le témoignage en image de bien des personnes concernées par l'exclusion et la pauvreté.

“Si he perdido la vida, el tiempo, todo lo tiré como un anillo al agua.
 Si he perdido la voz en la maleza, me queda la palabra.
 Si he sufrido la sed, el hambre, todo lo que era mio y resultó ser nada.
 Si he segado las sombras en silencio, me queda la palabra.
 Si abrí los ojos para ver el rostro puro y terrible de mi patria.
 Si abrí los labios hasta desgarrármelos, me queda la palabra.”
Blas de Otero, En el principio.





pauvreté

La paupérisation mène à la pauvreté. Elle commence déjà avec la précarisation des personnes et des groupes par un ou plusieurs facteurs de déséquilibre. La précarité peut parfois être choisie, par exemple dans le cadre d’une remise en question de son propre travail ou de ses rapports à la vie. Cela se passe avec un risque *“moindre”* mais cependant bien réel dans des milieux favorisés ayant un solide bagage économique et socio-culturel. On en sort lorsque la précarité ne représente plus un atout positif. C’est ce que l’on pourrait appeler pour l’instant la marginalité choisie. **Toute marginalité n’est pas synonyme de pauvreté et d’exclusion mais l’exclusion guette toute personne au bord du monde.**

“Si la notion de précarité est constituée en termes de fragilité et d’insécurité, c’est l’exclusion qui tisse la toile de fond des diverses définitions de la pauvreté.”

“Cette exclusion ne peut être assimilée à la marginalité: des personnes, des familles appartenant au noyau central de la population et apparemment intégrées en souffrent.”

“La pauvreté est caractérisée par un manque des ressources permanent ou ponctuel. Ce manque a pour conséquence une non satisfaction des besoins jugés socio-économiquement et culturellement indispensables pour les membres d’une société donnée. Ces carences restreignent la capacité de choix, le libre arbitre et génèrent un état de dépendance et d’insécurité ainsi qu’un processus d’exclusion sociale.” F. Hainard¹

Les **années d’expansion** étaient censées entraîner avec la généralisation du confort fonctionnel, la **résorption des différences les plus criantes de statut social. Cet espoir s’est révélé illusoire.** Plus encore, le **rejet** d’hommes, de femmes, de familles, victimes de difficultés profession-nelles, économiques et sociales **marque ce développement** et non

seulement les récessions successives que nous vivons depuis deux décennies. Mais ancrés dans la fiction du progrès, équivalent à succès, aisance et bonheur, nous mettons du temps à marquer le pas et tentons trop timidement d’introduire la nuance et la vraie prise en compte du problème constitué par cette **induction de l’exclusion, de la précarité et de la pauvreté.** Ainsi, la **ségrégation sociale** poursuit-elle son chemin, faite de mille et une facettes, et se projette dans tous les secteurs de notre **vie quotidienne**, jusque dans l’espace urbain qu’elle marque comme elle entame les individus.

Pourtant, autour de nous et chez nous, les sonnettes d’alarme puis les phares capricieux de l’actualité se sont manifestés depuis les années septante sur le problème.

En fait, du moment que l’on prend conscience que l’**éradication de la pauvreté par la croissance économique n’est qu’un mirage**, comme le signalaient déjà les publications de **B. S. Rowntree (1871-1954) dès 1901²**, le problème est posé. Le tout est d’en prendre conscience et d’en tirer les conséquences.

Economistes, sociologues, anthropologues et citoyens n’ont cessé de tenter de nous en convaincre. Mais il a fallu et faudra encore du temps jusqu’à ce que le mouvement de réflexion et de réaction positive à l’exclusion soit assuré en profondeur et porte ses fruits.

Repères: Si l’on remonte **une vingtaine d’années en arrière**, on constate par exemple que la **CEE** s’est préoccupée du problème dès ses travaux préparatoires, et qu’elle a défini des programmes d’enquêtes, en 1975, 1984 et 1989³. **Certains pays ont alors tenté d’aborder plus à fond la pauvreté et l’exclusion**, et notamment **officiellement** l’Angleterre⁴, comme le Luxembourg⁵, la Belgique⁶, où le rapport de la fondation Baudouin sort de presse en 1983, puis en France, avec le

rapport Wresinski, présenté en février 1987⁷. Parallèlement, des démarches similaires sont menées dans le nouveau monde, et notamment aux Etats-Unis⁸.

Des recherches ont abouti à l'initiative de privés, par exemple en Angleterre, traditionnellement⁹; en France¹⁰ et en Suisse¹¹ grâce à G. Ernst et H. Beyeler von Burg. Il faut toutefois attendre encore pour voir un travail de révision de notre idée de la précarité trouver sa place.

La pauvreté a toujours été incrustée dans nos sociétés, grandes sociétés industrielles comprises, mais en ces années quatre-vingt, on a commencé de soulever le voile sur ce que l'on persiste à répugner à voir, comme nous le rappelle J. Wresinski¹², dans sa préface à l'étude de Hélène Beyeler von Burg: *"De plus, l'Europe et l'Occident n'avaient pas encore pris conscience¹³ de l'existence de la pauvreté, et surtout de celle qui atteignait les familles. L'on affirmait avec beaucoup d'aplomb qu'en France il n'y avait pas de pauvres et que ceux qui se prétendaient tels étaient des asociaux, des familles-problèmes en somme, qui voulaient vivre aux crochets de la société."*

Définitions: Deux à trois étapes de pauvreté sont aujourd'hui couramment admises:

la pauvreté absolue, liée à la notion du minimum vital physiologique, au-dessous duquel la survie biologique n'est plus assurée (comprenant notamment se nourrir, mais aussi se loger, se vêtir, se chauffer),

la pauvreté relative ou pauvreté d'inégalité, liée à la notion de minimum vital matériel, social, culturel au-dessous duquel la survie sociale n'est pas assurée¹⁴ (comprenant notamment la formation scolaire et professionnelle, l'emploi, la participation).

la précarité ou pauvreté potentielle, liée à la notion de sécurité minimale, au-dessous de laquelle on peut tomber dans la pauvreté.

La nuance entre les deux dernières formes de manques est souvent escamotée, alors qu'elle est d'une grande importance, **toutes les précarités ne faisant pas basculer hors du monde** la population qui les vit.

Par ailleurs, on a coutume de taxer de **"pauvretés nouvelles"** la pauvreté relative et un certain type de précarité, en confondant ce sur quoi on ouvre maintenant des yeux enfin dessillés et la chose elle-même. **Ces formes de misère appartiennent à l'essence de notre système de société. Toutes elles peuvent entraîner l'exclusion.** Ce qui est **nouveau**, ce n'est pas leur existence mais le fait que nous tentions **d'oser les voir**. Ce qui change, c'est la **multiplication des enquêtes**, les quotas et leurs découvertes et **surtout le questionnement** que provoque partout ce constat de l'induction de la pauvreté dans des systèmes que l'on pensait en devenir social.

On constate que la **pauvreté moderne** est encore moins propre à un groupe spécifique que par le passé et qu'elle **atteint vraiment toutes les couches sociales**, ce qui la rend somme toute encore beaucoup **plus** discrète. Beaucoup de familles ou de personnes apparemment intégrées en souffrent en le laissant paraître le moins possible.

Le processus de développement de notre monde est intrinsèquement lié à la génération de formes de pauvreté et d'exclusion. Vu les relations entre le développement actuel de notre société et la pauvreté, il est **vital** d'inventer, de trouver très vite les parades et les reformulations à donner pour ne pas se contenter de pallier le phénomène de la production de la misère par notre système, mais de l'enrayer. Les pauvres absolus du Tiers et du Quart Monde y arrivent parfois. Pourquoi pas nous, auteurs-acteurs de la pauvreté absolue et relative? En quelque sorte, nous sommes confrontés à la chance de voir **l'exclusion** atteindre toutes les couches

de la société et **potentialiser** ainsi **un réel effort de prise en compte et de changements profonds, nécessaires à la survie du consensus social**. Ainsi nous incombe la responsabilité de mettre toutes nos capacités au service de l'invention de propositions de vie.

De fait, on a pris conscience que notre société se résume à une **dualité** entre les personnes qui peuvent envisager un **avenir** en principe assuré et celles qui ne le peuvent pas, handicapées qu'elles sont d'une façon ou de l'autre, parce que privées peu ou prou de projets d'avenir.

Parmi ces défavorisés, nous trouvons des femmes, des jeunes, des anciens, des habitants des zones périphériques, des étrangers, des immigrés, des réfugiés, des requérants, des handicapés, des malades, des toxicomanes, des prisonniers libérés, des personnes sans domicile fixe, sans abri, des travailleurs à trop bas salaires, pourtant conventionnels, des chômeurs de tous secteurs.¹⁵

Ces exclus sont rejetés au bas de l'échelle sociale. **Citoyens du bord du monde** le plus souvent involontaires, ils sont relégués en-deçà de l'échange et des biens produits par le progrès. De plus, ils se trouvent presque systématiquement stigmatisés dans le jugement des hommes par les résultats-mêmes de leur dénuement. Taxés facilement de fainéantise, d'inadaptation, de maladies mentales¹⁶, **on leur impute en réalité les effets de leur condition de pauvreté, induite par le système**. Parce qu'ils se trouvent sans reconnaissance ni statut social, ils ne trouvent place nulle part dans les groupes représentés qui ont quelque poids. Partant, ils se retrouvent généralement **doublement exclus**, amoindris et sans voix bien qu'il existe des tentatives de leur donner la place et la parole, notamment par Emmaüs et par ATD Quart Monde¹⁷.

Evaluations: Parlant de **"nouvelle pauvreté"** à propos d'un phénomène ancien, où **ce sont en réalité notre société et son système qui**

sont, eux, nouvellement appréhendés, on a tenté de dégager techniquement, quelques **normes de base** pour cerner sa limite en amont.

La **première**, quantitative, est constituée par **un seuil monétaire**, calculé sur une péréquation variable entre soixante et cinquante pour cent de la moitié du revenu moyen par habitant. Celui-ci dépend des chiffres à disposition. Il est évidemment **hautement variable** suivant l'hémisphère, le pays, la région... et son mode de calcul. Cette donnée a toutefois le mérite de fournir une appréciation globale des tendances pour la zone étudiée et dans un second temps permet des études comparatives approchant davantage les réalités. Cependant, **la prise en compte des pauvres n'apparaissant pas ou plus** dans les déclarations d'impôts ni dans les autres moyens de repères de notre système social, **est bien aléatoire**. Ceux qui, se terrant dans leur misère pour mille et une raisons, demeurent loin des services sociaux et organisations privées sont en effet difficilement quantifiables. C'est une tâche des plus ardues que de les repérer et de trouver un moyen de mettre à leur disposition un minimum vital tout en respectant leur dignité.

La seconde norme est qualitative. Plus aléatoire encore, elle dépend de la première en partie et des exigences de qualité de vie moyenne, qui varient bien entendu selon le lieu, la mode imposée, les choix et les aspirations des membres d'une société donnée.

Il n'en reste pas moins que, **"traditionnelle ou nouvelle"**, abordée par le biais de la finance, de la quantité ou de la qualité, la pauvreté induit l'exclusion. Elle trouve son origine dans les mauvaises conditions d'embauche, de travail, l'insuffisance des revenus de substitution, les carences morales. Le mode de vie induit par le système de notre société en est une de causes. Nous sommes en effet censés le suivre en tant

qu'unités de consommation et de production sous risque d'être marginalisés ou rejetés.

Il est remarquable que toutes études et méthodes confondues sont unanimes à révéler **dans les années 1980** que l'on a une moyenne de 11,4% de ménages au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 50% du revenu¹⁸ **dans la CEE d'alors** (Grèce non comprise). Par ailleurs, on y constate que **la population moyenne définie comme pauvre regroupe environ 12 à 17% de la population totale**, les groupes les plus touchés sont les jeunes, célibataires de 20 à 35 ans, les femmes seules avec enfants, puis les personnes âgées.

Les conséquences de la pauvreté relative installée durablement chez un citoyen sont **contraires dans la lettre et dans les faits à la Convention des Droits de l'Homme**. Elles comprennent en outre la démission quasi systématique devant la formulation de projets d'avenir, qu'ils soient personnels, sociaux ou politiques. En dehors des soutiens d'urgence à fournir, il faut donc **trouver moyen de restituer** à ceux qui sont dans une situation précaire, de pauvreté relative ou de grande pauvreté, leur **qualité de sujets de droit, de libertés et d'avenir**, avant que le fonctionnement de la démocratie ne soit définitivement affecté par ces manques.

A moyen et long terme, **l'exclusion**, admise aujourd'hui comme menaçant chacun de nous direc-

tement, **nous questionne en outre sur le fonctionnement de notre système**, son bien-fondé et les modifications légitimes que la reconnaissance de ses effets nocifs induit. Et c'est là **peut-être la chance de notre fin de siècle**.

“Los placeres y dulzores de esta vida trabajada que tenemos, no son sino corredores, y la muerte, la celada en que caemos. No mirando a nuestro daño, corremos a rienda suelta sin parar; desque vemos el engaño y queremos dar la vuelta, no hay lugar.”
Jorge Manrique, Coplas por la muerte de su padre, XIII.



Art. 4 de la Constitution fédérale.
"Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles."

"La pauvreté a toujours existé, également en Suisse. Si, dans le passé, la pauvreté dans le sens d'une absence de biens nécessaires au minimum vital existait aussi chez nous, nous avons affaire aujourd'hui à une pauvreté relative par rapport au revenu moyen des habitants. Mais la pauvreté ne réside pas seulement dans les soucis matériels, elle entraîne aussi l'exclusion et l'isolement moral. La participation à la vie sociale, politique et culturelle devient difficile, sinon impossible."

Flavio Cotti, conseiller fédéral, préfaçait ainsi le document du colloque ATD Quart Monde, Pour une lutte globale contre la pauvreté, en avril 1988.

Repères: Aujourd'hui comme alors, la **Suisse reste un pays riche**¹. **On ne connaît** d'ailleurs **pas** encore **de seuil de pauvreté officiel**, légal pour le pays. De ce fait, statistiques et études globales sur la pauvreté et les assistances sociales officielles ou privées sont difficilement réalisables pour l'ensemble de la Suisse. Toutefois, une **mosaïque d'enquêtes** a vu le jour ces dernières décennies², à l'initiative des instances privées, des cantons voire des communes³, notamment à l'occasion du 700^e anniversaire du pacte scellant la création de la Confédération⁴. **Une connaissance** des prestations de l'Etat social fédéral,

Nuestras horas son minutos
cuando esperamos saber,
y siglos cuando sabemos
lo que se puede aprender.

Todo pasa y todo queda;
pero lo nuestro es pasar,
pasar haciendo caminos,
caminos sobre la mar.
Antonio Machado,
Proverbios y cantares, IV et XLIV.

La pauvreté et l'exclusion en [Suisse].



cantonal et communal **et une analyse** de l'apport constitué par les prestations des institutions ne dépendant pas de l'Etat **seraient cependant vitales. Essentielles** au sens propre du mot, **pour aborder et comprendre plus sagement la situation actuelle et aussi pour réorganiser et revaloriser les divers services ainsi que le bénévolat.**

Aujourd'hui comme alors, **on n'a pas encore établi de minimum vital ou social**, calculé sur une base unificatrice, agréée et officielle, qui serait globalement évalué **pour la Suisse**. Il faut reconnaître qu'un revenu moyen par unité de consommation, calculé sur un barème helvétique, ne serait pas applicable sans aménagement à la réalité des niveaux de vie très divers des cantons. Il pourrait toutefois constituer une base minimale de référence.

Enfin, il n'existe toujours **pas de calcul du revenu minimum** et du revenu moyen par unité de consommation **pour tous nos cantons suisses**. En

outre, **lorsque ce calcul existe, la base de sa péréquation change** d'un canton, voire d'un auteur à l'autre, rendant plus ardues encore investigations et comparaisons.

Estimations: Il n'en demeure pas moins, quelle que soit la méthode envisagée, que **l'on compte en Suisse** quelques "30.000 familles

A notre façon, nous ne sommes tous que le reflet du monde et sa coupable raison.

Dans la pauvreté se reflète le riche; dans l'opulence le miséreux...

Celui-là ne se reconnaît pas en moi, pourtant, le regardant traverser le mince carré de lumière qui nous relie, je sais que nous appartenons chacun un peu à l'autre.

Incessant jeu de miroirs que certains cherchent à fuir par le bas de la vie parfois, ou par le haut le plus souvent, entretenant ainsi le mythe de la réalité, de la réussite et de l'isolement.

Philippe Constantin

vivant dans la misère depuis des générations" sans pouvoir en sortir². **La population considérée comme pauvre varie globalement entre le 10% et le 17%** (fourchette extrême: 4% à plus de 20%) **de la population totale**. Parmi les personnes âgées, représentant 23% de la population, une sur six vit dans la pauvreté, et d'après les possibilités de **décompte officiel**.





c'est-à-dire **sans les chômeurs en fin de droits, les sans-abri, les clandestins et les autres exclus, un habitant sur dix est pauvre en Suisse.**

Par ailleurs, la dégradation du marché du travail, l'instabilité de l'emploi, la restriction des perspectives d'avenir professionnel et le manque d'avenir tout court provoquent comme ailleurs un glissement important de population de types divers dans les couches pauvres. On compte un **taux de chômage moyen de 4,5%** de la population pour **1994**. En 1995 il était prévu une légère baisse⁶, mais **les chômeurs qui ont épuisé leurs droits n'apparaissent plus dans le décompte.**

Les résultats des diverses études actuelles démontrent tous **l'émergence d'une nouvelle population pauvre**, beaucoup moins homogène, et dans celle-ci une forte représentation de jeunes entre 20 et 35 ans, célibataires.

On considère actuellement que les **pauvres en âge de travailler** représentent à 90 % des personnes seules, dont le 30% a moins de 30 ans.

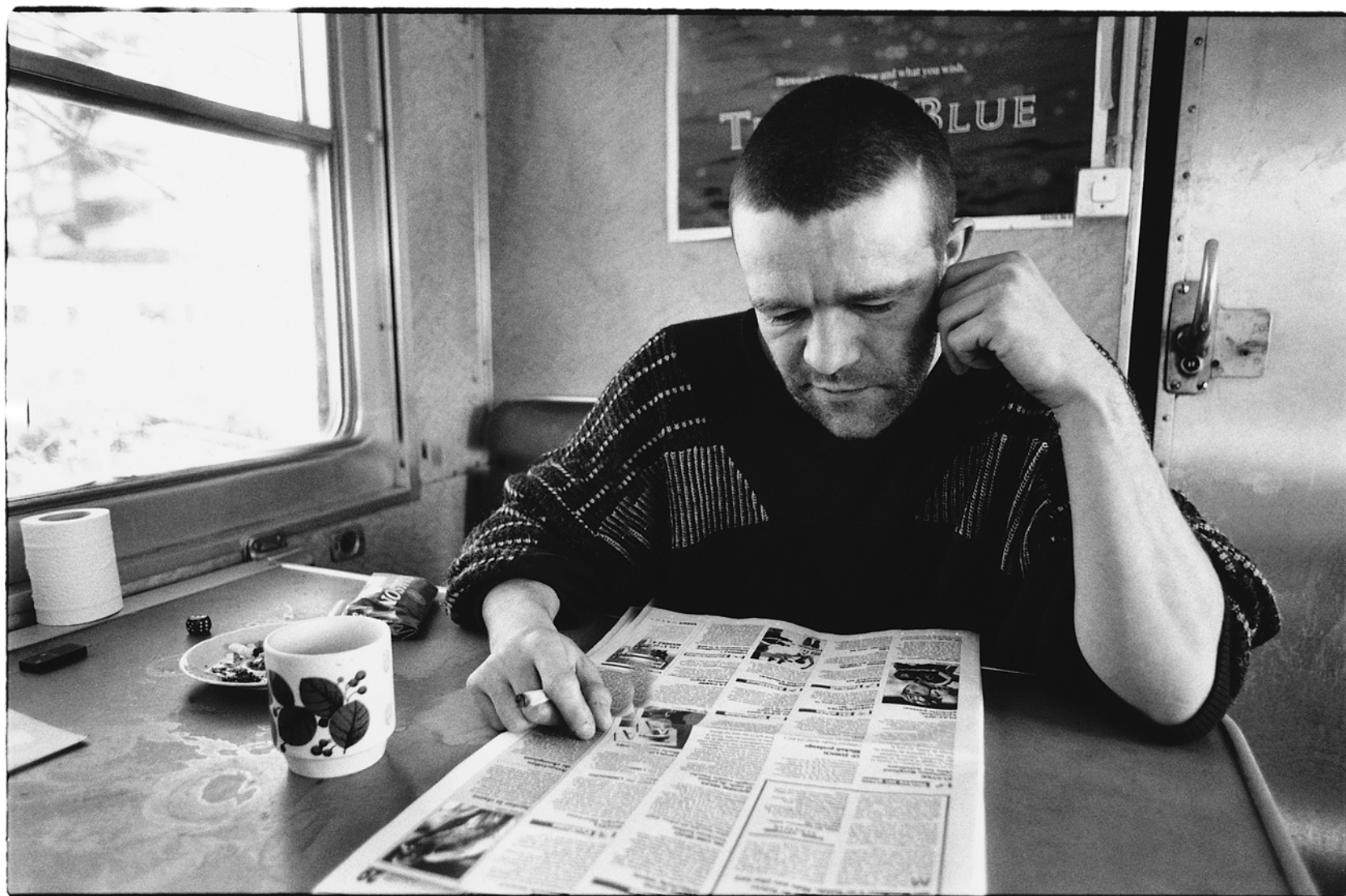
Evaluations: Si la **Suisse**, dans les **calculs actuels, lacunaires**, reste relativement favorisée par rapport à d'autres pays⁷, **le dix pour cent de pauvres** qui tentent d'y survivre se trouve repoussé hors du monde et jugé

“Il n'y a pas de réparation pour un présent perdu. Surtout lorsque finit par apparaître la disproportion entre les satisfactions et les sacrifices qui dépossède rétrospectivement de son sens un passé entièrement défini par sa tension vers l'avenir.”

Pierre Bourdieu, La distinction.

négativement. En effet, malgré les expériences du passé helvétique, la **pauvreté est souvent ressentie en Suisse comme un échec de la personne.** On fait

porter la responsabilité de sa situation au chômeur, au pauvre, à l'isolé, jugeant ainsi la victime d'une réalité socio-économique sur les conséquences de cette réalité. Ainsi, l'intéressé est-il tenu pour responsable; –s'il se retrouve dans la précarité ou la pauvreté, c'est qu'il a commis quelque erreur, voire faute ou que sa volonté le conduit à ce “choix de privation”–.





Normes: A ces dénigrations et dénis moraux, s'ajoutent le **déni possible**

d'aide. En effet, les pauvres sont non seulement en butte au jugement général mais aussi au jugement des instances d'assistance. Les vingt-six lois cantonales ne présentent pas toutes l'assistance comme un droit absolu.

Ainsi, ceux qui se trouvent forcés d'y recourir sont mis en état d'insécurité par rapport à l'octroi de l'aide, d'une part, et de subordination face aux autorités et aux fonctionnaires, d'autre part. Par ailleurs, l'assistance financière est souvent synonyme d'endettement, dans la lettre et les faits, puisqu'elle constitue généralement une dette à rembourser.

Les lois d'assistance de la Confédération helvétique, revues dernièrement, envisagent dans les grandes lignes trois classes de mesures d'intervention.

Tout d'abord **“les mesures préventives générales”**, comportant, comme leur nom l'indique, les domaines de la prévention, notamment la recherche

“Pourtant, autour de moi, la vie tourne, avec ses gens, ses histoires, ses couples, ses brefs bonheurs et ses misères.

Les mots lancés dans l'air froid que des groupes de personnes se disputent en passant, gravitent un instant dans l'attraction de ma mémoire.

Ils soulèvent parfois en moi le désir de reconstruire, de trouver la volonté à me lever et leur emboîter le pas. Mais ces mots, aussi soudainement qu'ils sont venus aiguillonner une identité presque oubliée, retombent en vrac sans signification.”

Philippe Constantin

des causes de l'indigence. Ces mesures sont rarement mises en pratique et l'on a vu que les études sur les véritables causes de la pauvreté sont encore embryonnaires. Cela représente nonobstant un progrès, eu égard à la situation d'il y a quinze ans.

Le second type défini comporte

“les mesures préventives particulières”. Ces mesures se résument au contrôle social. La lutte contre

le chômage ainsi que la formation professionnelle des jeunes indigents y figurent régulièrement mais l'on sait que le but visé, la réinsertion dans le monde du travail, est comme ailleurs relativisé –de l'extérieur par l'impossibilité de trouver de l'embauche pour chacun et– de l'intérieur parce que,





“Un regard me croise et je pense qu'on ne pourra pas dire ne pas avoir su, ne pas avoir connu cette détresse de vouloir se raccrocher subrepticement à la vie.”

Philippe Constantin

Sept millions et dix neuf mille individus sont concernés par les tenants et les aboutissants de cette problématique; sept millions

par exemple, les formations, voire les ateliers protégés et centres d'éducation organisés par certains cantons ne correspondent pas réellement à ce but.

Le dernier type envisagé comprend **“les mesures répressives”** qui entraînent la privation de liberté et la mise sous tutelle. Elles figurent **régulièrement en arrière fond des contacts entre l'assistance et l'assisté**, que ce soit inconsciemment pour la première ou de façon articulée. En effet, la tutelle peut être prononcée uniquement à cause du comportement des personnes qui dépendent de l'assistance, sans qu'il y ait constatation de maladie la justifiant éventuellement⁸.

Actuellement, la mesure d'interdiction d'adulte **touche plus de 30.000 personnes** majeures en Suisse. Un grand nombre appartient à des milieux défavorisés⁹.

L'assisté, une fois admis, **n'échappe donc pas**, pour le moment, **au poids de la dépendance et du contrôle social**. Nous avons déjà rappelé les effets directs et pervers de cet état de choses. C'est une nécessité impérative de prendre en compte non les effets mais les causes de pauvreté et de ne pas y pallier sans créer aussi des projets d'avenir existentiel et social pour y faire face. Ainsi sortiront de l'impasse non seulement les pauvres et les défavorisés mais aussi notre consensus social.

et dix neuf mille personnes impliqués par la nécessité et les conséquences de sa résolution.

*“Au début du siècle, les orphelins étaient ainsi **“vendus”** à des paysans pour travailler. Ils étaient exposés sur la place communale où les personnes intéressées venaient estimer leur force physique et offraient un prix.”*

Hélène Beyeler von Burg

On ne repère la trace de nos pauvres d’antan qu’à travers l’image et la voix de témoins en-dehors de leur caste, trop modeste et trop discrète pour se faire entendre. Cependant, il nous faut dresser mémoire de ce que nous pouvons encore savoir, plutôt que de s’efforcer d’ensevelir sous le voile de la réussite récente le mal-être et la misère que les Suisses ont bien connus avant que leur pays ne devienne l’un des phares de l’économie florissante et du bien-être apparent.

La pauvreté, la famine menant jusqu’à l’exil ont ponctué la vie de notre pays. Leur constance est ignorée, voire occultée, mais bien réelle.

Jeté au bord du monde et de l’histoire par l’exclusion, [exclusion de la vie par la misère, exclusion de la consommation par de trop bas salaires, exclusion du secteur de la production par handicap, chômage, manque de formation, exclusion de la société], **un nombre considérable de Suisses**

a payé un lourd tribut, et dans le silence, sauf quelques soubresauts du type de la révolte des paysans ou des tisserands.

En effet, les groupes qui ont le plus souffert, les Suisses les plus

démunis ont eu si peu droit à la parole qu’on en est arrivé à nier l’histoire et leur identité. En outre, comme partout, les exclus qui ont pu tirer parti de leur terre d’exil se sont généralement hâtés d’oublier les heures noires.

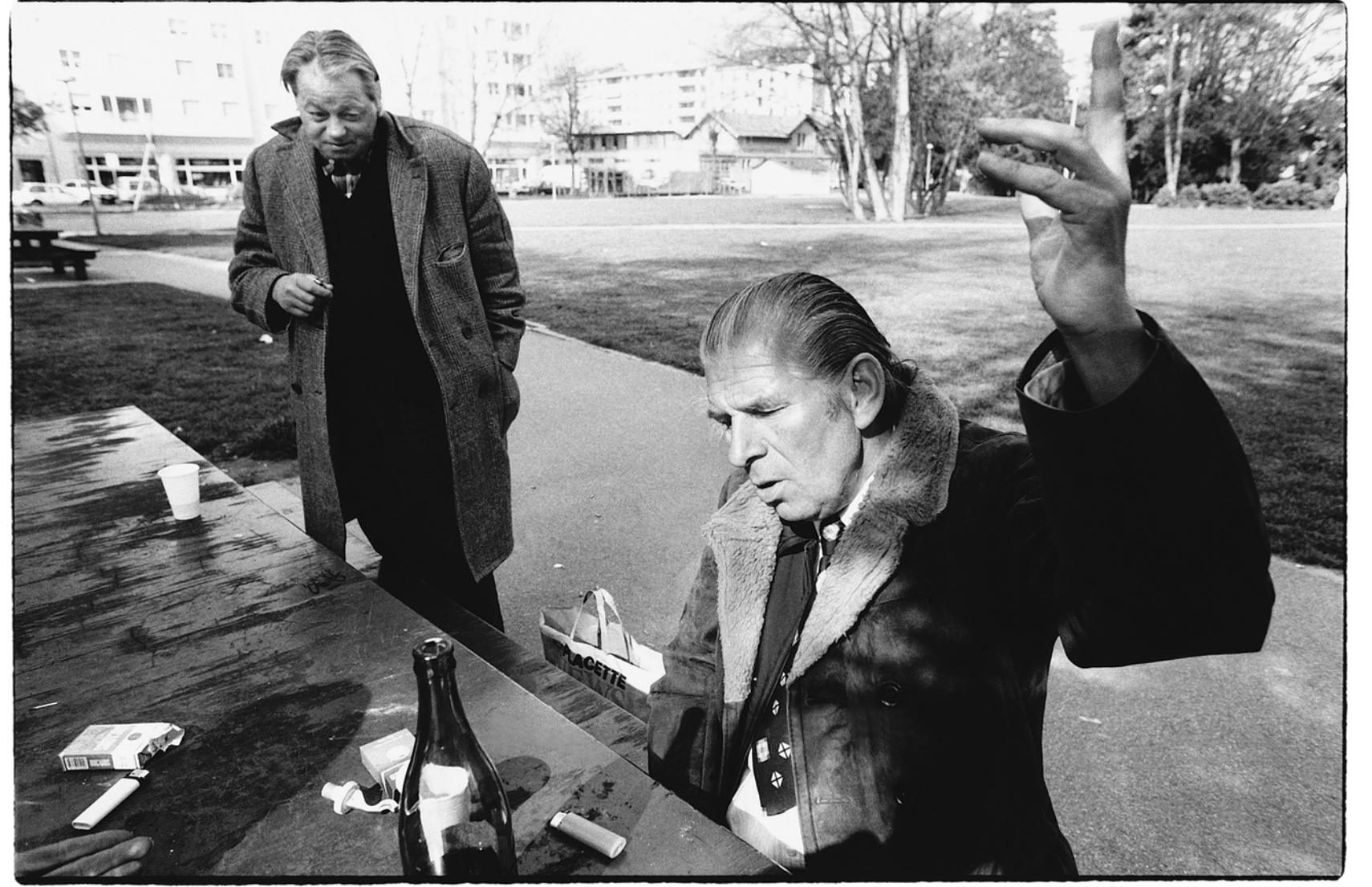
Exclusion et pauvreté en Suisse,

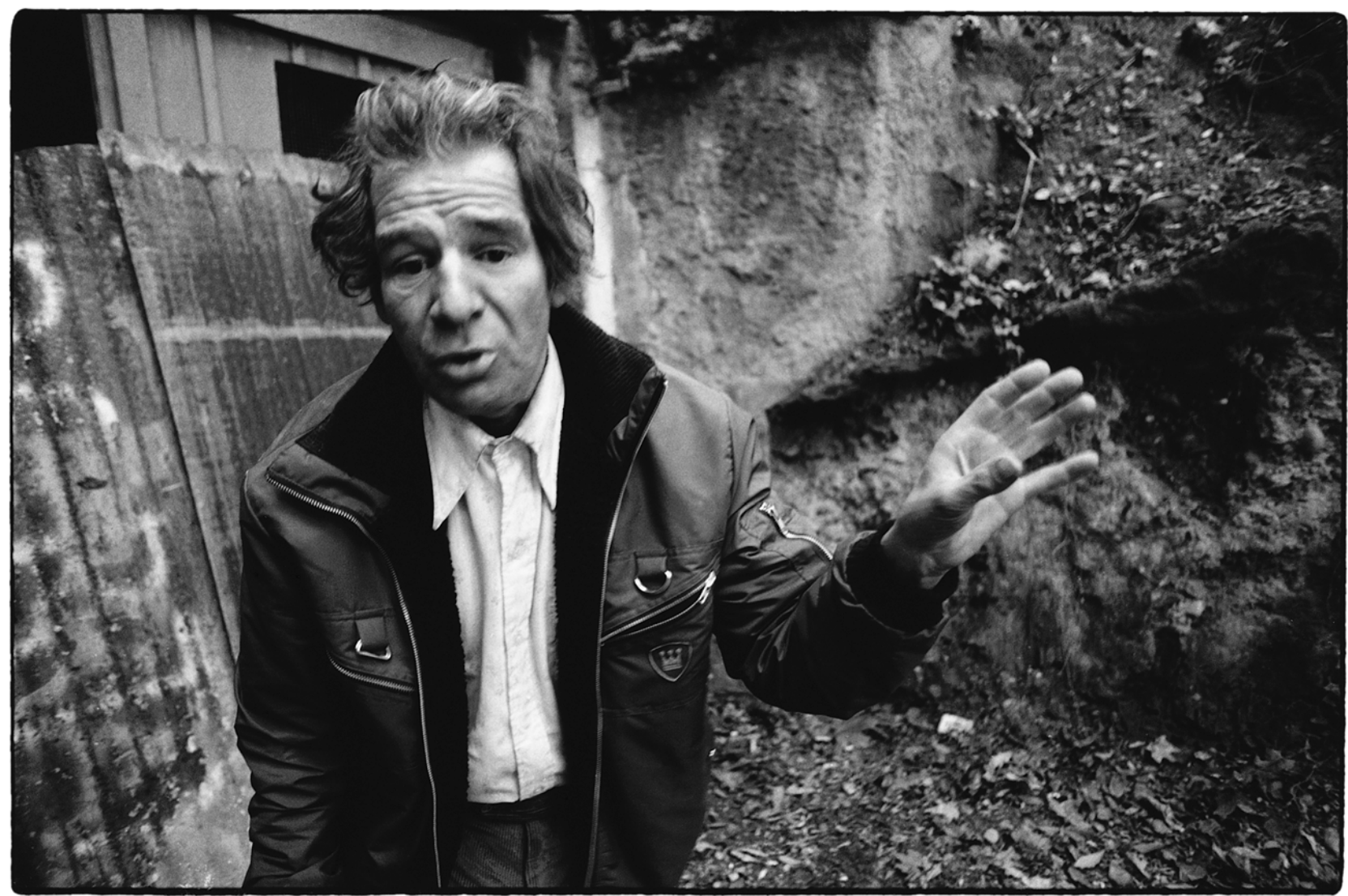
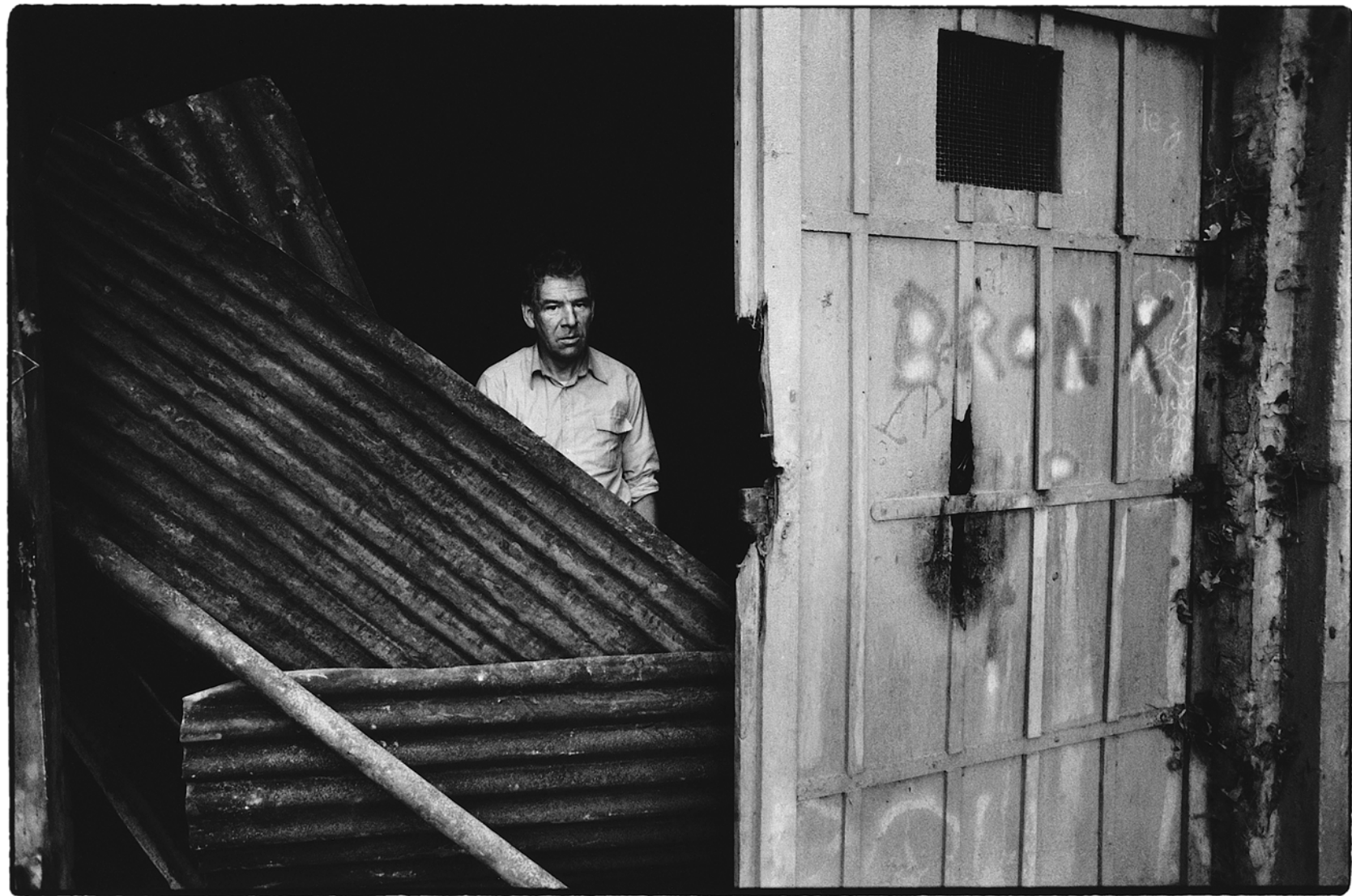
repères historiques.

“Sans doute cette image-là du dénuement et son angoisse ne les quittera-t-elle plus, même s’ils s’en croient détachés à jamais, même si leurs paroles, le plus souvent, oublient de combler les formes creuses qu’elles véhiculent, même si leur main vient à toucher une autre main sans savoir la prendre.”

Philippe Constantin







Ceci à tel point que les pauvres actuels sont encore parfois considérés comme un phénomène isolé et se voient traités de marginaux dans certains ouvrages récents¹ qui se disent *"d'histoire"*.

Aussi **l'héritage est-il lourd et le retour en arrière nécessaire pour le saisir et en tirer parti**. Ce n'est bien sûr pas à sa volonté ou son mérite qu'une partie de la population a subi la misère à travers les siècles, comme on a voulu le penser. Le nombre des pauvres a, comme ailleurs, augmenté ou diminué en fonction de la conjoncture économique, politique et religieuse du pays.

L'Église a d'ailleurs joué un rôle d'importance à ces égards. Au **Moyen Âge**, c'est elle qui est responsable de la charité, alors en quelque sorte admise, comme sanctifiée, mais l'Église trie ses pauvres et ne garde que *"les bons"*. Puis, suite aux désastres agraires et politiques, la misère extrême de la **fin**

de cette période provoque une augmentation phénoménale des pauvres et induit une grande méfiance dans la population encore nantie envers tous ceux qui ont été jetés dans la misère. Des confréries se forment alors, chargées cette fois de pratiquer la charité dans un cadre fermé. Par ailleurs, on renforce les mesures

de sécurité et de refoulement. Toute cette **méfiance entraîne la médisance** et enfin le **changement de mentalité** face aux déshérités. Ce sera le cas chaque fois que la pression conjoncturelle sera trop forte. Avec les menaces de mort, d'emprisonnement ou d'expulsion visant les pauvres, les étrangers, surpris à mendier, on n'endigüe pas la misère et la

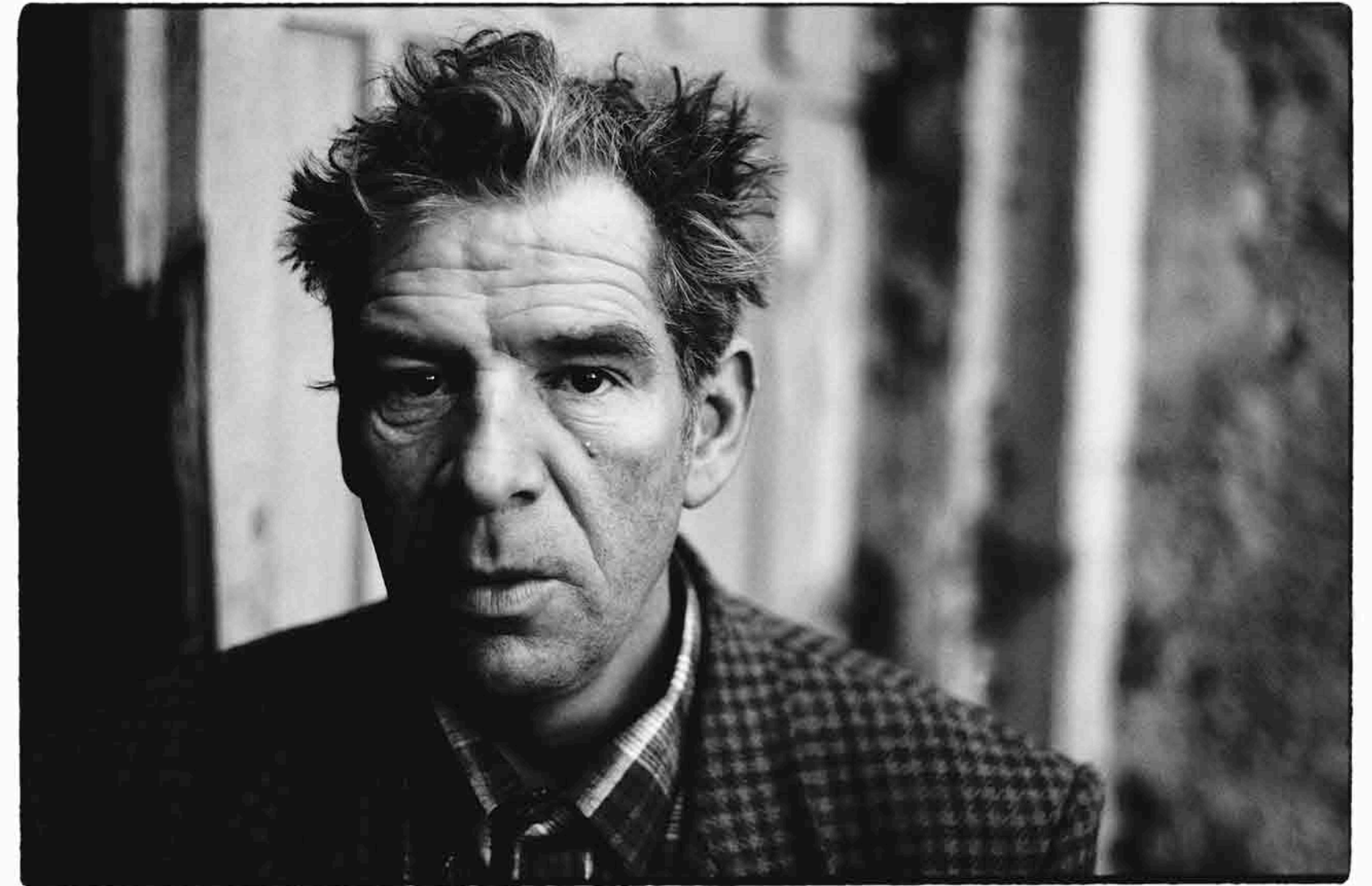
"Imaginez! Qu'on nous soupçonne un instant avoir une existence ou une enfance, qu'on nous accorde une parcelle de conscience ou de morale!

Nul ne veut y croire qui nous croise et refuse de déceler dans cet avachissement un peu de lui-même.

D'une certaine façon, nous ne sommes que des gestes inachevés.

C'est pourtant précisément dans cet instant incertain entre l'ébauche d'une main qui va trouver sa finalité, mais qui reste suspendue, que peuvent se lire toutes nos intentions."

Philippe Constantin



fin du XVème siècle, pourtant si riche en progrès techniques a vu les **inégalités s'alourdir**, ainsi que tout le **XVIème siècle**.

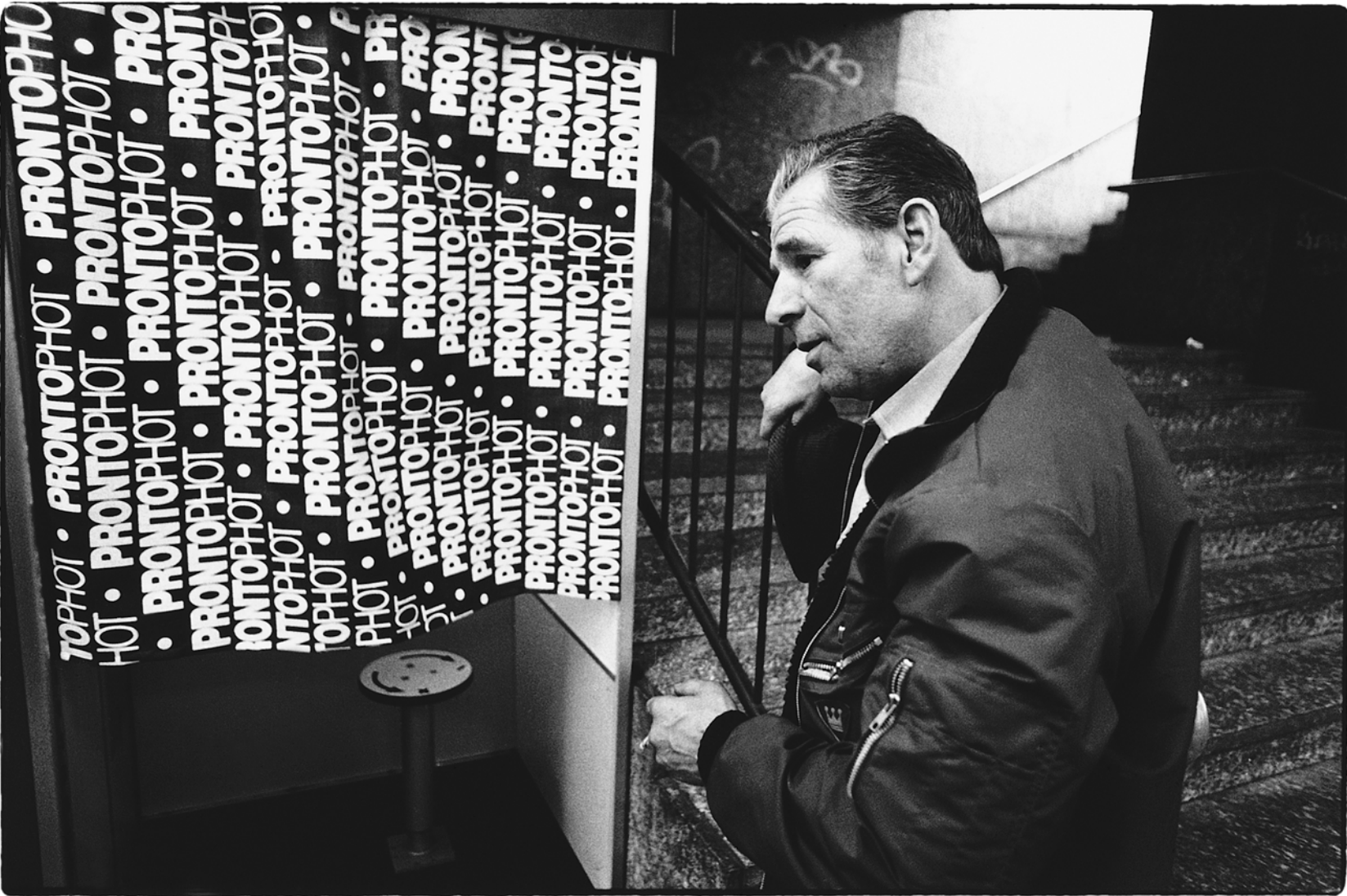
Par ailleurs, plus la situation empire, plus la répression se durcit, d'autant que l'évolution de la mentalité à l'égard des pauvres glisse vers l'ostracisme. On verra des lois nouvelles apparaître un peu partout et les réformateurs eux-mêmes rejeter à leur pauvreté une partie des miséreux.

La mentalité a changé, on ne se débarrasse plus des pauvres en envoyant au-devant des troupes ennemies des bataillons entiers d'enfants taxés de perdus comme au XVème siècle (Grandson) mais au temps de la Réforme, pour les religieux gouvernant des villes telles que Genève et Zurich, celui qui, valide, ne travaille pas, est un *“paresseux”* et n'a donc pas droit à manger. Le manque de travail ni les conséquences de la situation socio-économique ne sont prises en considération. L'obligation de travailler, pour les assistés qui le peuvent, a laissé

“Un peu de colère se lève en moi. Elle naît de nos différences essentielles, si distinctes et si proches à la fois. Une bête souffrante inutile de ce mouvement tout entier qui m'échappe, de cette envie soudaine de leur ressembler, de tenir à nouveau tout ce décor subtil entre mes doigts devenus maladroits. Mais pourtant, c'est aussi de cette différence que je jouis, mêlant en moi l'instinct de l'animal traqué et celui de l'animal en chasse. Entre ces deux pôles, j'hésite parfois à y reconnaître la liberté ou l'image de la femme. La sclérose du doute aussi est parfois venue s'ajouter à la culpabilité quand, des gens croisés un soir au détour d'un parc ou d'une rue ont eu peur de mon image. Je les ai vus, dans un geste d'effroi, retenir une sourde crainte à laquelle ils joignaient un pas de recul. Et ces soirs-là, bon dieu, quelle détresse jamais partagée ai-je souffert, projeté comme un insecte négligeable dans des plaines immenses, lourdes d'une solitude proche de la terreur, d'un isolement proche de la honte.”

Philippe Constantin

des traces dans les usages du XXème siècle. Ainsi une commune pouvait-elle louer, ou même vendre les enfants orphelins qu'elle était censée assister à des paysans². Il y a quelques dizaines d'années à peine, les enfants des orphelinats et des hospices devaient encore subvenir à leurs besoins par le travail³, parfois même au déni des interdictions visant le travail des enfants.



Entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle, l'afflux, vers les villes des paysans quittant la terre, forcés par la conjoncture est constamment renouvelé. Les crises agraires et la famine se succèdent tous les quinze ou vingt ans; l'insécurité, le progrès, les restructurations territoriales et domaniales, l'effondrement de la production, puis, avec la guerre de Trente ans, l'effondrement économique font sombrer les premiers les petits paysans. La misère s'en empare. Puis, en raison des concurrences insupportables et du manque de débouchés induits par les crises, les artisans se voient bientôt exposés, eux aussi, à la pauvreté et à l'errance.

La fin de l'économie agraire et la révolution industrielle aggravent la dépendance et l'appauvrissement des travailleurs. Les pauvres, exclus, sont condamnés à l'exil s'ils ne veulent ou ne peuvent plus errer dans le pays.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la situation économique se dégrade fortement. On enregistre jusqu'à 40% de perte du revenu avec la crise cotonnière (1780) et le nombre des pauvres triple.

En réalité, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, une grande partie de la population vit dans l'absolue précarité, prête à basculer dans la pauvreté au moindre

**Tú no puedes volver atrás,
porque la vida ya te empuja,
como un aullido interminable.
Hija mía es mejor vivir
con la alegría de los hombres
que llorar ante el muro ciego.
Te sentirás acorralada,
te sentirás perdida o sola,
tal vez querrás no haber nacido.
Yo sé muy bien que te dirán
que la vida no tiene objeto
que es un asunto desgraciado.
Entonces siempre acuérdate
de lo que un día yo escribí
pensando en ti,
como ahora pienso.
Un hombre solo, una mujer,
asi tomados, de uno en uno,
son como polvo, non son nada.
Pero yo cuando te hablo a ti**

**cuando te escribo estas palabras
pienso también en otros hombres.**

**Tu destino está en los demás
tu futuro es tu propia vida
tu dignidad es la de todos.
Otros esperan que resistas,
que les ayude tu alegría,
tu canción,
entre sus canciones.
Entonces siempre acuérdate
de lo que un día yo escribí
pensando en ti,
como ahora pienso.
Nunca te entregues ni te apartes,
junto al camino, nunca digas,
no puedo más y aquí me quedo.
La vida es bella, tu verás,
como a pesar de los pesares,
tendrás amor, tendrás amigos,
tendrás amor.
Por lo demás no hay elección
Y este mundo tal como es
será todo tu patrimonio.
Perdóname no sé decirte
nada más, pero tú comprende,
que yo aún estoy en el camino.
*José Agustin Goytisolo,
Palabras para Julia.***





problème conjoncturel (mauvaise saison, échange monétaire impossible, crise de l'artisanat et crise industrielle, etc.). **Etre pauvre signifie la faim, le froid, mais aussi la dépossession de la patrie, les privations de**

Para mi corazón basta tu pecho
para tú libertad bastan mis alas.
Desde mi boca llegará hasta al cielo
lo que estaba dormido sobre tu alma.

Es en tí la ilusión de cada día.
Llegas como el rocío a las corolas.
Socavas el horizonte con tu ausencia.
Eternamente en fuga como la ola.

He dicho que cantabas en el viento
como los pinos y como los mástiles
Como ellos eres alta y taciturna.
Y entristeces de pronto, como un viaje.

Acogedora como un viejo camino.
Te pueblan ecos y voces nostálgicas.
Yo desperté y a veces emigran y huyen
pájaros que dormían en tu alma.

Pablo Neruda

droits, l'exclusion, le rejet vers l'hospice puis l'hôpital, la galère, le service à l'étranger, le bannissement, l'exil volontaire ou forcé, voire la condamnation à mort. Ainsi tentait-on de régler le problème; les journaliers et les petits paysans ont été sacrifiés les premiers à l'Histoire dans ce contexte.

Tous ces gens forcés au sans feu ni lieu font l'objet de rejets et de lois. Sans patrie, ils sont chassés d'un endroit à l'autre, malgré tous les accords. **Au début du XIXème siècle, un demi-million de Suisses s'est exilé,** volontairement ou par la force, en Allemagne, en Italie et dans le Nouveau-Monde. Les pauvres

restants sont refoulés comme indésirables d'une commune à l'autre et ce jusqu'à ce que la Confédération helvétique intervienne, en 1850. Elle promulgue une loi sommant les cantons d'intégrer les Heimatlos, ces pauvres dépossédés de patrie.

Les cantons, obligés d'obtempérer, créent des hospices où les indigents doivent travailler pour survivre⁴.

Puis, le nombre de pauvres s'élève extraordinairement de **1870 à 1895**. La Confédération se décide à prendre en main le problème. Une statistique est établie pour la première fois. En 1890, on dépensera près de 19 millions de francs pour secourir **plus de 119.000 pauvres recensés**, soutenir les hospices et tenter les premiers essais de sécurité sociale, encore très limités.

Le **XXème siècle** sera marqué dès le début par un **premier effort gigantesque de partage, induit par la situation. La société a dû travailler sur elle-même dans le sens de la solidarité**. En effet, notamment à cause de la guerre et de ses suites, une très grande partie de la population s'est trouvée à diverses reprises en-dessous du minimum vital, s'ajoutant dès lors aux milliers de pauvres déjà existant.

Cette réalité a créé une pression suffisamment forte pour que, d'une part, on s'aperçoive que le phénomène de la misère n'a rien à voir avec le mérite personnel et que, prenant acte de ceci d'autre part, les citoyens et l'Etat trouvent des moyens relatifs de relais pour tenter d'arracher leurs concitoyens au dénuement total et les protéger.

La crise du tournant du XXème siècle aboutit à la création du concept de l'assurance maladie et accidents en 1890 et d'une caisse nationale contre les accidents du travail pour certaines catégories⁵.

Survient **la crise de 1917-1918 où un sixième de la population suisse est dans le besoin, puis celle de 1920-1921 avec cent mille chômeurs**.

En 1925 on projette une assurance invalidité (l'AI) ainsi qu'une assurance vieillesse et survivants (l'AVS; on y ajoutera des prestations complémentaires en 1966).



La crise des années trente secoue le pays, avec un nombre record de chômeurs atteint en 1936. Cependant, il faudra attendre 1947 pour que l'on constitue une assurance chômage.

Les Heimatlos sont toujours en errance. On les oblige à porter un livret de reconnaissance et de voyage leur assurant, à condition qu'ils puissent prouver avoir travaillé, pitance et gîte, avec obligation de changer chaque jour de lieu.

Survient la seconde guerre mondiale. Par l'effort de guerre, on **renforce l'esquisse de solidarité** en recourant à des décisions et arrête d'urgence au niveau national. Rationnement, indemnité aux soldats, assurance perte de gain pour eux et leur famille, compensations, protection contre la résiliation de toutes sortes de contrats, contrôle des prix et blocage des loyers sont utilisés pour pallier l'indigence générale.

Un des **épisodes terribles** de notre histoire fédérale a marqué la Suisse **dès 1926**. Il illustre douloureusement encore aujourd'hui combien **une prise en compte négative d'autres modes d'existence peut mener directement**, à travers des décisions intempestives, à **une véritable catastrophe nationale**. Sur une initiative, empreinte de bonne volonté mais aussi forte en jugements méprisants, issue de l'organisation caritative Pro Juventute, on entreprit d'arracher les enfants aux familles de milieux défavorisés, en particulier les *“enfants de la Grand'Route”*. **Non seulement ils étaient enlevés par la force, mais retranchés de tous liens avec leur famille naturelle.** Cette méthode se poursuivit pendant quarante années, **jusque tard dans les années soixante.**

Après les années de croissance, à partir de 1950, on se préoccupe moins des pauvres et l'espoir naît de conjurer le phénomène par l'abondance, à part bien entendu pour un *“noyau dur de pauvres et d'exclus”*, que l'on juge être responsable de sa propre misère.



Il faut **le coup de frein des deux grandes crises pétrolières** pour revenir un peu sur ces positions. Toutefois, **le problème des 6,7% de réduction de l'emploi total, est partiellement détourné** par la diminution du nombre des travailleurs étrangers saisonniers et la contraction de l'emploi des permanents⁶. L'augmentation des chômeurs s'en est trouvée amoindrie à l'intérieur du pays. De 1976 à 1995, on reverra profondément l'assurance chômage.

La sorte de retenue que l'on peut observer dans la législation et l'application de mesures protectrices tient, entre autres, à la forme fédérale du système helvétique. De plus, le boom des années cinquante et son vent d'optimisme fait bien vite oublier les difficultés, masquer leurs conséquences pour toute la population et, pire encore, dénier aux victimes des années noires jusqu'à la reconnaissance.

Lorsque la tendance à la haute conjoncture se ralentit dans les années septante et quatre-vingt, la consommation reste forte. On persiste donc dans l'oubli du passé, dans la légèreté dans le domaine social et dans l'idée que le développement économique aidera à résoudre la question. Des voix s'élèvent pourtant⁷, soulignant que le système engendre la précarité et la pauvreté et que l'abondance qu'il crée par ailleurs ne saurait les résorber. On ne se sent pas poussé à l'analyse de la situation, des besoins et de l'économie du pays en matière de sécurité sociale, ni à engager des études, même minimales, sur la société et l'impact des mesures prises ou à prendre. De fait, on peut dire qu'**en Suisse, la politique sociale a tout bonnement suivi le développement économique, sans instituer une problématique ou une réflexion en la matière.**

D'un déclassé à l'autre, touchant journaliers, paysans, artisans, entrepreneurs et autres, on voit dans ce schématique tour d'horizon que **la misère balayait large et emportait foule sur son passage.**



Par ailleurs, les périodes particulièrement meurtrières de précarité et de misère, attestées dès le milieu du XVème siècle, ont déclenché les règlements à l'encontre des Heimatlos et des pauvres; au milieu du XVerne siècle, puis durant le XVIème siècle; puis au milieu du XVIIème siècle (guerre de Trente ans); puis au XVIIIème siècle; puis au XIXème siècle, notamment en 1800, 1816-1819, 1870-1890; enfin dans notre siècle, où la législation balance entre répression et assistance, notamment en 1900, 1911-12, 1917-18, 1920-21, 1930-36, 1940-45.

En dehors des questions de survie physique, la pauvreté et la précarité frappaient aussi durement les milieux défavorisés dans leur développement, notamment dans l'usage de l'école, rendue obligatoire au XIXème siècle. Les enseignants d'alors se plaignaient déjà de voir les enfants pauvres dormir en classe. Ces **fils de travailleurs** , de paysans et d'ouvriers (donc fils de parents "*non fainéants*" selon la mentalité d'alors), **devaient en effet accomplir un travail payé pendant la nuit ou en dehors de l'école,** souvent à domicile, **pour étoffer le salaire de leurs parents et maintenir un minimum vital pour la famille.**

Des problèmes d'intégration, de formation et de santé supplémentaires s'ensuivaient.

En réalité, **les pauvres** sont laissés pour compte. **On les oublie d'autant plus que, hier**

comme aujourd'hui, ils s'effacent par leur propre discrétion. En outre, le manque de solidarité entre **pauvres**, mourant presque de faim, et **défavorisés**, ne mourant juste pas de faim crée un clivage tel, qu'ajouté à la culpabilité dont tous souffrent, il les empêche de se faire entendre. Cette **marginalisation** avait d'ailleurs déjà fait aux dix-neuvième et vingtième

Erase una vez un lobito bueno
al que maltrataban todos los corderos.
Y había también un príncipe malo
una bruja hermosa y un pirata honrado.
Todas estas cosas había una vez
cuando yo soñaba un mundo al revés.

José Agustin Goytisolo



siècle l'objet d'études visant à écarter définitivement ces classes des droits de l'homme. Psychiatrie et biologie étaient notamment appelées à la rescousse pour se débarrasser pseudo scientifiquement de la question, avec les résultats que l'on sait.

Lorsque l'on parcourt ces quelques siècles de notre histoire, on voit que, en dehors des effets de guerre, **plus la pression est forte, plus le problème fait peur** et plus le pauvre inspire méfiance, jugement et rejet en dépit de sa non culpabilité absolue et de son incapacité intrinsèque d'humain d'avoir prise sur des facteurs en dehors de lui, qu'ils soient financiers (progrès d'échange monétaires, effondrement économique), saisonniers (famine) ou sanitaires (épidémies)⁹.

Pues amarga la verdad,
quiero echarla de la boca;
y si al alma su hiel toca,
esconderla es necedad.
Sépase, pues libertad
ha engendrado en mi pereza
La pobreza.
¿Quién hace al tuerto galán
y prudente al sin consejo?
¿Quién al avariento viejo
le sirve de Río Jordán?
¿Quién hace de piedras pan,
sin ser el Dios verdadero?
El dinero
¿Quién con su fiereza espanta
el cetro y corona al rey?
¿Quién careciendo de ley,
merece nombre de santa?
¿Quién con la humildad levanta
a los cielos la cabeza?
La pobreza.

¿Quién los jueces con pasión,
sin ser ungüento, hace humanos,
pues untándolos las manos
los ablanda el corazón?
¿Quién gasta su opilación
con oro y no con acero?
El dinero.
¿Quién procura que se aleje
del suelo la gloria vana?
¿Quién siendo tan cristiana,
tiene la cara de hereje?
¿Quién hace que al hombre aqueje
el desprecio y la tristeza?
La pobreza.
¿Quién la montaña derriba
Al valle, la hermosa al feo?
¿Quién podrá cuanto el deseo
Aunque imposible, conciba?
¿Y quién lo de abajo arriba
Vuelve en el mundo ligero?
El dinero.
Francisco de Quevedo.

Genève

Dans l'encyclopédie D'Alembert et Diderot, Genève est donnée comme *“modèle de raison, de sagesse et de tolérance”*, grâce à Voltaire mais aussi grâce à l'esprit d'ouverture et d'entreprise d'une partie des citoyens et des étrangers immigrés.

“Centre bancaire, commercial, intellectuel et diplomatique” (Petit Robert II, 1993, p. 717), Genève s'est ensuite installée dans la communauté internationale, dans celle du développement des services. Elle figure en bonne place parmi les représentants de la réussite économique.

Il fut donc un temps où ces succès dans la société de communication, de consommation et de croissance économique s'accommodaient mal des marginaux, des pauvres et des individus, fragilisés en tant que personnes, couples, familles ou communautés par le développement même. Les tenants du succès admettent rarement de regarder en amont de leur réussite présente. De plus, tous ces dénis, théoriques et tangibles, opposés aux promesses de résolution de tous les problèmes sociaux, économiques et culturels, par le développement économique et le progrès ont quelque chose de décevant, voire d'insupportable.

Maintenant que l'on ne peut plus ignorer que l'un (progrès) ne va pas sans l'autre (paupérisation), on se penche du côté de l'exclusion. On s'y intéresse à plus forte raison que l'on réalise qu'elle a un potentiel de développement extraordinaire, qu'elle peut tout à coup atteindre n'importe qui, survenir n'importe où et que la pression des exclus tend vite à l'insoutenable.

Avec ses petits **282 kilomètres carrés et ses 400.000 habitants**, Genève détient le record suisse de **chômage** pour 1994-1995, plus de **8,5 %** de la population¹.





Personne ne se sent plus vraiment à l'abri et, encouragés par l'urgence et par les essais de nos communautés limitrophes, nous commençons à aborder le problème et ses développements, en attendant que l'on cherche à en supprimer les causes. Ainsi nous efforçons-nous de dépasser l'affirmation que celui qui ne travaille pas, alors qu'il est valide, ne doit pas manger, reprise en particulier par Calvin².

Genève a fortement vécu la **crise des années trente**, son territoire même en est resté meurtri, comme les appauvris de l'époque. La mémoire a rappelé difficilement cette période dans les années 80, en posant un mémorial sur les anciens marais de Plainpalais. Les **séquelles des crises** évoquées **au niveau suisse se lisent dans le visage de la ville** et son histoire. Cependant, il est apparu très vite nécessaire de pallier l'émergence de la pauvreté pour que la vitrine de la réussite soit attirante.

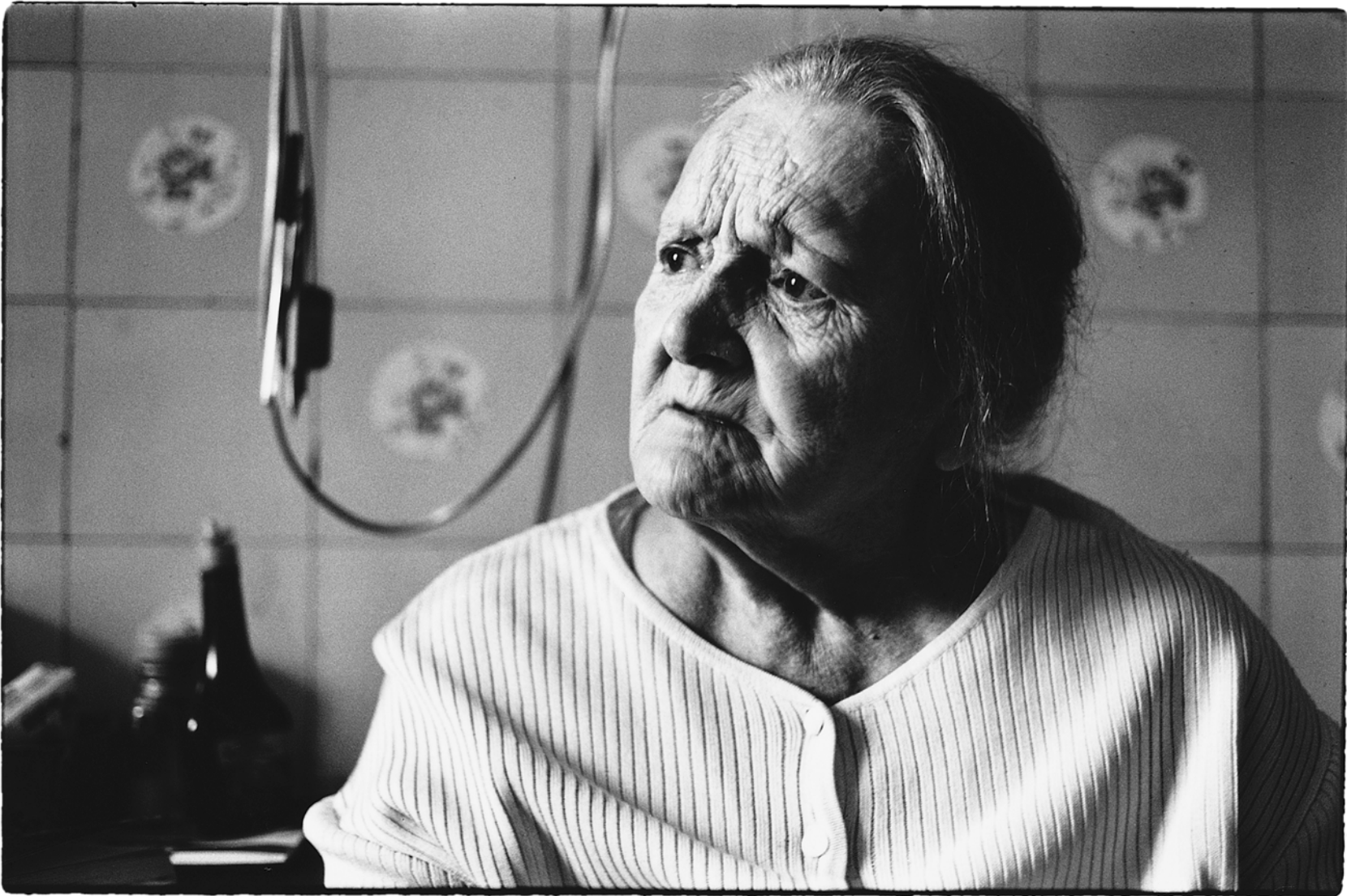
Ainsi comme dans d'autres villes, on a tenté, entre les années

cinquante et septante, d'effacer les traces apparentes de la pauvreté en menant **une politique de logement "social"**³, fort proche de la délocalisation des pauvres. Le **transfert** de ceux-ci s'est effectué d'abord dans des **lieux moins visibles**, moins stratégiques de la ville économique, puis plus loin des lieux pittoresques, des quartiers historiques, que l'on

El ojo que ves no es
ojo porque tú lo veas;
es ojo porque te ve.
Antonio Machado,
Proverbios y cantares, I.

Imaginé el poema
y no quiere salir.
Golpa en mi cabeza
y no quiere salir.
Yo grito me estremezco
y no quiere salir.
Bajo a la calle entonces
y lo encuentro ante mí.
José Agustín Goytisolo,
En la calle.

No recojas la palabra
Déjala en el suelo deja
que otros vayan a buscarla
Hay tantas canciones tantos
caminos hacia la tarde
Hay en las cosas de todos
tantos rincones de nadie..
Ven asoma canta. Deja
Mi corazón acompaña
tus pasos sobre la tierra.
José Agustín Goytisolo



recupère après les avoir assainis. Il existe cependant, ici comme ailleurs, des expériences suivant davantage le respect du tissu humain constituant un quartier⁴. Mais c'est alors en étroite *"collaboration"* avec des habitants décidés, qui ont osé se faire entendre et demander qu'on les respecte.

Notre société crée, en opposition de la réussite économique, l'exclusion sociale. Celle-ci se voit d'autant moins que le pays est riche. Ainsi, l'exclusion par l'âge, le sexe, la déviance, la formation, l'évolution technologique, le chômage, la précarité des situations familiales et les effets des perturbations et des ruptures qui en résultent dans l'opulente cité du bout du lac ont été longs à sortir de l'ombre. Aujourd'hui encore, on est discret, le plus modeste possible dans les aspects extérieurs de la pauvreté, lorsqu'on a le malheur d'être exclu à Genève. Pourtant la faim, l'épuisement et le découragement sont les mêmes qu'ailleurs.

Par rapport aux chiffres suisses dont on dispose, Genève n'est vraiment pas en reste quant à ses exclus⁵. De plus, **la grande ville a attiré nombre d'alouettes dans son miroir de luxe et de richesse⁶**.

En dehors des 10% de pauvres, environ **cent à cent cinquante personnes vivent et dorment à *"la cloche"***, s'efforçant d'échapper à tout contrôle. Tous les jours, plus de deux cents trouvent de quoi manger une fois par jour dans une des structures d'accueil palliatives mises en place. En dehors des *"planques"*, parcs, maisons, caves, souterrains et bateaux, une partie des sans domicile fixe trouve la force d'aller passer la nuit dans des **lieux d'accueil** plus ou moins structurés, dont on trouvera la liste en fin d'ouvrage⁷. Toutefois, en attendant une analyse, **on manque de précision dans les chiffres** pour évaluer cette **population mouvante d'indigents et d'exclus** à la dérive, comme c'est aussi le cas **pour celle qui vit encore dans l'apparence d'intégration et pour les assistés** des services officiels et privés⁸.



Depuis quelques années, rôder sans domicile fixe n'est plus immanquablement punissable. Cependant on vous emmènera d'autant plus volontiers au poste que vous *"détonnez"* ou que vous vous faites remarquer ou encore que vous avez un air *"bizarre"*. Et ce, bien que les juges **reconnaissent des états de pauvreté excusables** d'une part et que, d'autre part, certains juges ne veulent plus être utilisés pour pallier le manque de politique sociale ni servir des lois en partie désuètes.

Les lois réglant le vagabondage et la mendicité, revues en 1946, puis en 1959 sont de fait appliquées de façon inégale, suivant les personnes et les cantons.

article 1: *"Quiconque erre sans habitation fixe, sans moyens de subsistance et sans exercer habituellement ni métier ni profession, est passible des arrêts et de l'amende ou d'une de ces peines seulement."*

Article 2: *"Quiconque est trouvé mendiant et quiconque envoie mendier des mineurs ou des personnes placées sous son autorité est passible des arrêts et de l'amende ou de l'une de ces peines seulement."*

L'application dépend de l'appréciation de la police et des juges. Ce phénomène ouvre le **chemin à l'humanité mais aussi à toutes réactions** en fonction des idéaux d'ordre et d'ostracisme racial, social, culturel et politique. D'autre part, il existe des zones interdites dans la ville, dont les errants s'informent mutuellement.

En dehors des personnes sans abri, bien d'autres exclus, personnes âgées, précarisés, réfugiés, chômeurs, handicapés, hommes, femmes, jeunes de Genève ont peine à échapper soit à l'intégration réductrice, soit au rejet total. Tous souffrent d'isolement et de solitude, ce qui les mène parfois à *"disjoncter"* comme les jeunes exclus le disent dans leur langage si concret.







La déstabilisation dont on souffre très vite dans la précarisation, devrait d'ailleurs constituer l'un des chemins de réflexion sur notre manière de vouloir prendre en charge et ramener, ou vouloir ramener dans les plus brefs délais nos semblables à la norme en vigueur ou d'administrer ceux qui nous semblent difficilement *"récupérables"*.

Un respect intègre et une écoute de leur vécu nous aident à envisager les choses avec plus de distance et nous engagent à trouver une ligne plus juste, visant à garantir les droits et les moyens pour une vie décente, quelles que soient les modalités de celle-ci, tout en utilisant un système de soins physiques et psychiques visant une reprise d'équilibre de la personne humaine. On ne peut valoriser une personne sans qu'elle ait repris contact avec la conscience de sa valeur, et cela passe par une vision globale et par une remise à plat des problèmes et de leurs conséquences.

Par exemple, en parlant de l'un des phénomènes touchant verticalement la population genevoise, le chômage, on peut voir **dans les situations professionnelles critiques** non des problèmes personnels, qui peuvent exister, au demeurant, mais bien **un problème fondamental de société, de travail et de droit**.

On doit cesser d'utiliser la culpabilisation et la mise au ban, si couramment, pratiquée pour éviter de s'impliquer. Il en est de même pour la traque au resquilleur. Bien que légitime, cette préoccupation a tendance à envahir parfois, et les dégâts provoqués sont disproportionnés par rapport aux économies qu'elle est censée produire.

Le système d'évaluation est à revoir: en 1977, encore, l'État de Genève mettait en place une commission de sélection des chômeurs dont l'objectif était de répartir les chômeurs entre les *"réinsérables immédiatement sur le marché de l'emploi"*, et les *"inadaptables"* dont les dossiers seraient remis directement aux départements de la prévoyance sociale et de justice et

police. Cela supposait la mise en place de dossiers personnels sur les chômeurs répartis en “vrais”, “marginiaux”, “cas sociaux”, avec des renseignements sur leur vie privée et la possibilité d’une demande d’extrait de casier judiciaire. Différentes organisations s’y sont opposées et ont créé le “*Groupe d’action contre la répression des chômeurs*”⁹.

Avec la découverte qu’il existait, **au-delà** de la crise et **des 8,5%** actuels de taux de chômage à Genève, un seuil de chômage inhérent au développement de notre société, au niveau incompressible de **3 à 4% de chômage “résiduel”**, il a fallu tenter des solutions.

En effet, en dehors des séquelles qu’elle laisse dans les vies directement touchées, la précarité de l’emploi touche par ricochet l’ensemble de la population puisque l’augmentation et la persistance du chômage provoque l’augmentation des cotisations et des charges supportées par tous. De plus, elle entame la sécurité des contrats et celle du travail par la pression exercée sur les travailleurs “actifs”.

Pour affronter la situation, le canton de Genève a choisi deux modes de revenus minimaux¹⁰.

Le premier est basé, d’après le choix du Grand Conseil, sur le niveau de l’assistance publique.

Le second est déjà en vigueur, il s’agit du RMCAS, revenu minimum cantonal d’aide sociale, basé quant à lui sur les prestations accordées aux personnes âgées. Or, nous savons pertinemment qu’un sixième des personnes âgées, en tout cas, figurent parmi les défavorisés, dans l’échelle sociale nationale et cantonale. Par ailleurs, l’aide représentée est accordée pendant douze mois au maximum aux chômeurs en fin de droit, qui recourront ainsi éventuellement juste un peu plus tard à l’assistance. Elle comprend en principe un travail de contrepartie et peut

en outre se voir complétée par une allocation d’insertion lorsque le chômeur présente et fait accepter un “*projet réaliste et réalisable dans le domaine de la formation, du recyclage, de la création d’une activité lucrative ou de réinsertion*”.

On constate que le problème de la pénurie de travail pour tous et du chômage résiduel qui en découle, n’est pas plus abordé que celui de la survie du chômeur pendant son année ni après celle-ci¹¹. Or, s’il n’a pas de famille ou de groupes pouvant supporter sa charge, le chômeur ayant donc “*des difficultés sociales ou étant dépourvu des moyens financiers nécessaires pour satisfaire ses besoins vitaux et personnels indispensables*” pourra demander l’assistance publique, qui n’est pas un droit à Genève¹².

Parallèlement à l’assistance publique, les instances privées se sont efforcées de pallier une situation qui reste mal définie.

Quelques abris ont été ouverts ainsi que des points d’écoute, de partage des tâches. Par ailleurs, des projets sont tentés. Mais la population précarisée de Genève reste au bord du monde par méconnaissance, méfiance et incapacité passagère de notre monde à prendre en compte et assurer le sort de ceux qu’il exclut du système. Et l’on persiste reprocher à l’exclu sa marginalisation, sa précarité et sa pauvreté.

L’arbre fruitier qui ne donne aucun fruit,

On l’accuse d’être stérile

Qui en a examiné le sol?

La branche qui cède,

On l’accuse d’être pourrie

Mais pensez à la neige qui la couvrait.

Bertolt Brecht, Ni-ens Lied.

Si tu tournes en rond, viens au **CARÉ**





Nous avons rappelé quelques propriétés négatives de notre société de consommation et leurs conséquences, telles que le manque de travail pour tous, la précarité, la pauvreté et l'exclusion, si solidement ancrées dans les structures.

Une entrée en matière et un résumé encore pleinement d'actualité nous sont fournis par l'introduction de la fondation du Roi Baudoin à son rapport sur la précarité et la pauvreté, publié en 1983¹.

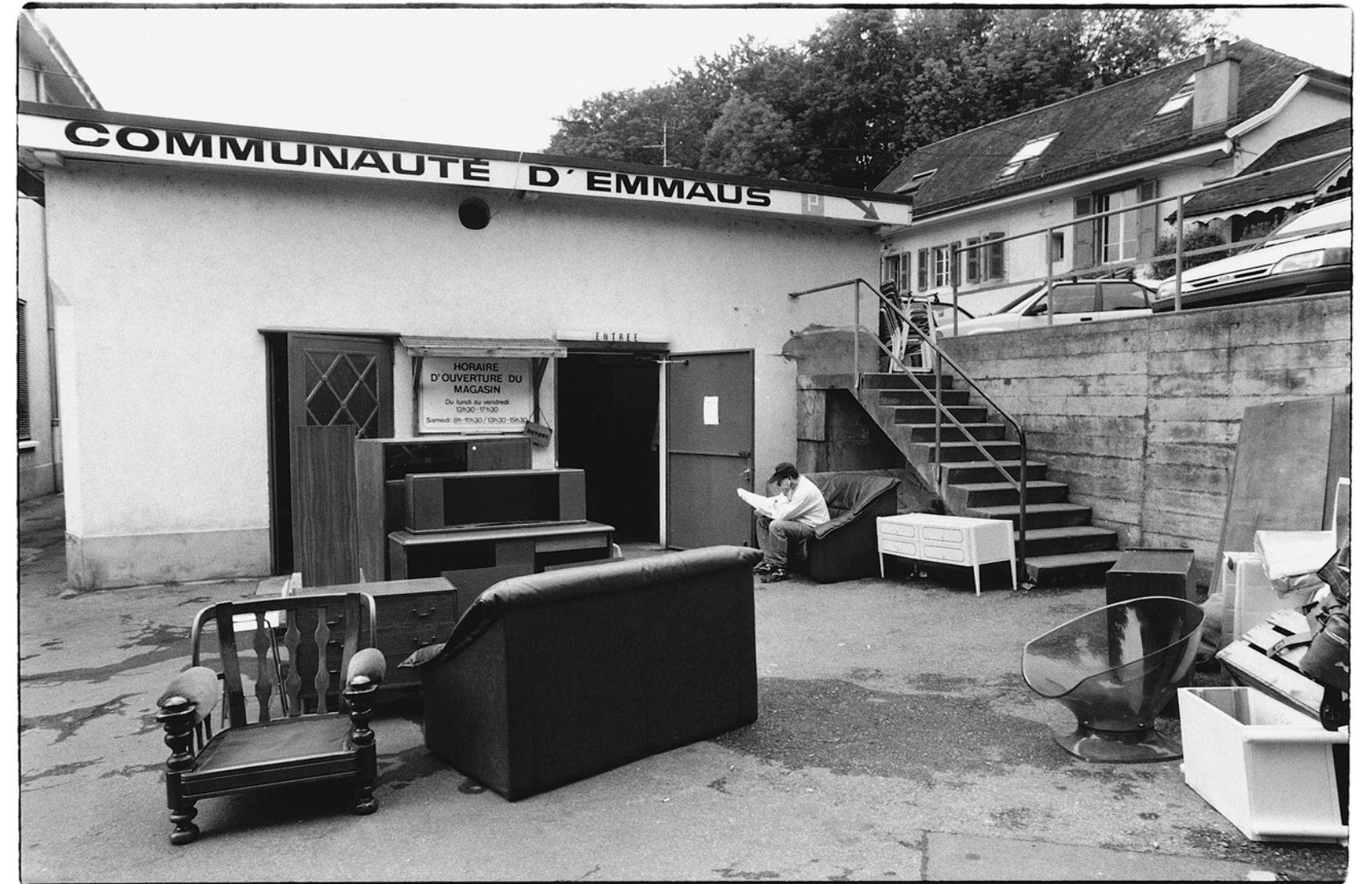
"Paradoxalement dans la plupart des pays occidentaux, la pauvreté a été véritablement redécouverte durant ces années soixante qui coïncidaient pourtant avec une période de forte croissance. Il fallut bien constater que, malgré la croissance impressionnante du niveau moyen des revenus, un groupe important d'individus restait en situation de pauvreté.

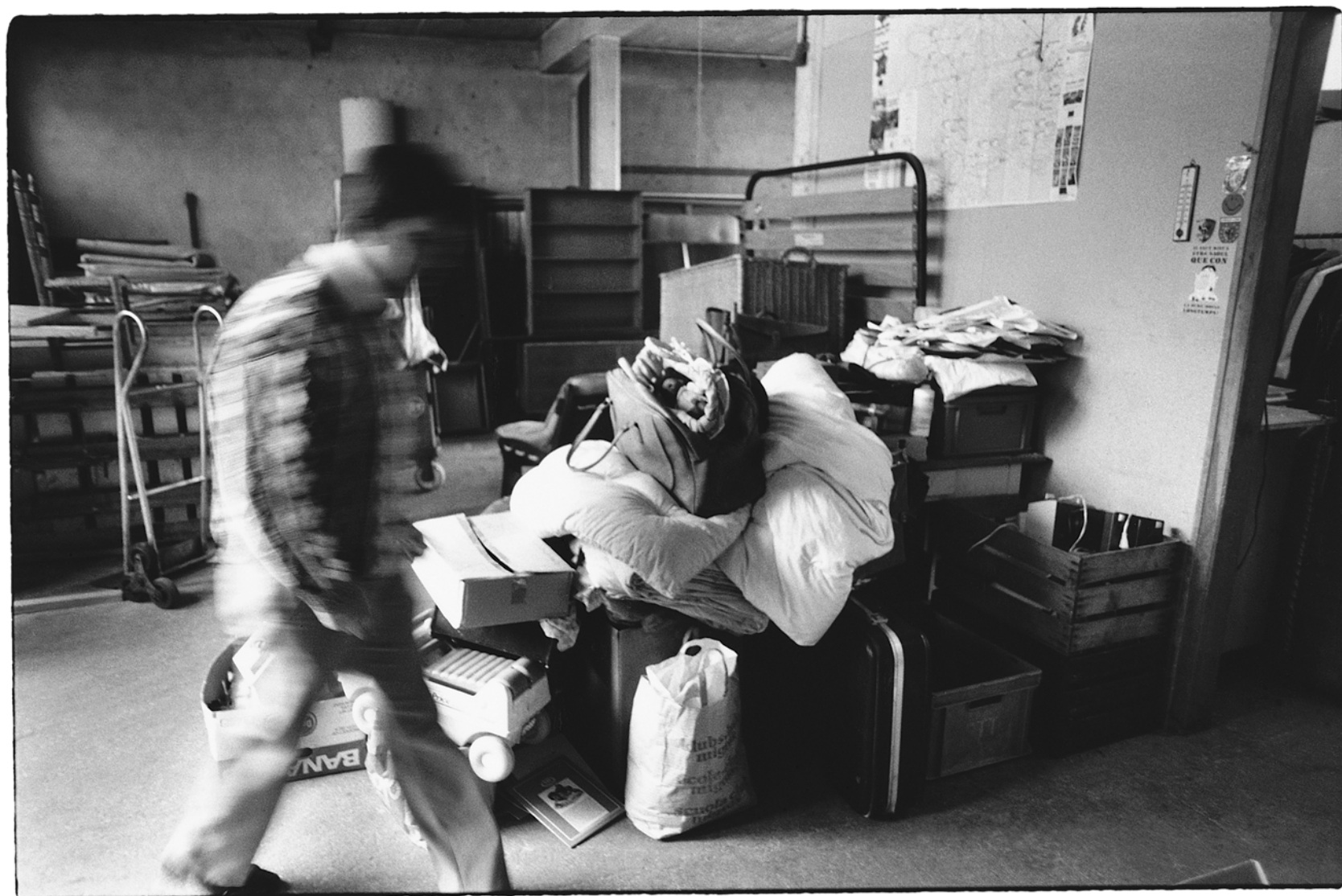
Aujourd'hui des circonstances économiques moins favorables diminuent encore les chances de participation à la vie sociale, non seulement pour les concitoyens dont la pauvreté n'est pas récente mais aussi et surtout pour une nouvelle génération de jeunes.

Or, comme cette pauvreté d'aujourd'hui et probablement celle de demain se laissent difficilement circonscrire, il n'est guère aisé de déterminer les mesures politiques efficaces à coup sûr. Les frontières de la pauvreté restent vagues et ce malgré le fait que des personnes et les institutions qui se consacrent à la lutte contre la précarité soient amenées à formuler leur propre conception du problème.

Il faut souligner combien aussi sont complémentaires la politique des pouvoirs publics et les innombrables initiatives privées, fondées pour leur part sur une solidarité active et spontanée. Sans vouloir être exhaustif, que l'on pense ici à tant de groupes d'alphabétisation, aux comités de quartier, au mouvement ATD Quart Monde, aux compagnons d'Emmaüs, à la Croix-Rouge, aux services sociaux, paroissiaux, aux maisons d'accueil...

En guise de conclusion





Tous manquent de moyens. Tous diffèrent dans leurs idées de base et dans leurs démarches. Mais ils représentent souvent la dernière chance pour les moins favorisés d'entre nous. Et tous collaborent à une sensibilisation de l'opinion publique".

Certains moyens de lutte et des palliatifs existent à Genève comme ailleurs². La possibilité de venir à bout du phénomène et de son développement sont à redécouvrir ou à inventer. Ce qui est aussi déterminant, c'est la mobilisation et la volonté d'y arriver, volonté des responsables politiques et volonté du citoyen du monde qu'est chacun de nous, responsable de sa **polis**, de sa ville, de son pays.

Si l'on veut responsabiliser le citoyen sans bloquer les situations par la culpabilisation, il faut prioritairement assurer un minimum de vie décent, des prestations sociales assurant l'autonomie et l'indépendance dans la dignité et non pas un palliatif pour une survie misérable. Il faut également ne plus permettre de culpabiliser tant celui qui a la chance ou la possibilité de travailler, que celui qui ne l'a pas. "*Chance*" exprimant déjà un des jugements de valeur sur la justification de l'existence par le travail, presque un réflexe. Il nous faudrait l'abandonner au profit d'un concept visant à privilégier le développement harmonieux de notre société dans l'établissement d'une qualité de vie et de relation entre les personnes.

Le travail à tout prix, n'importe lequel et quelles que soient les conditions, ne fait qu'entretenir le principe du "*travail fut sa vie*" si courant sur les tombes des années cinquante. Si ce concept laborieux est vieilli par les constats de notre société sur elle-même, il reste toutefois terriblement en vigueur dans nos habitudes.

Pour briser l'exclusion, il faut retrouver sa dignité, l'estime, la responsabilité, casser les dépendances, restituer l'autonomie. Un des chemins de cette renaissance est la considération de la personne.



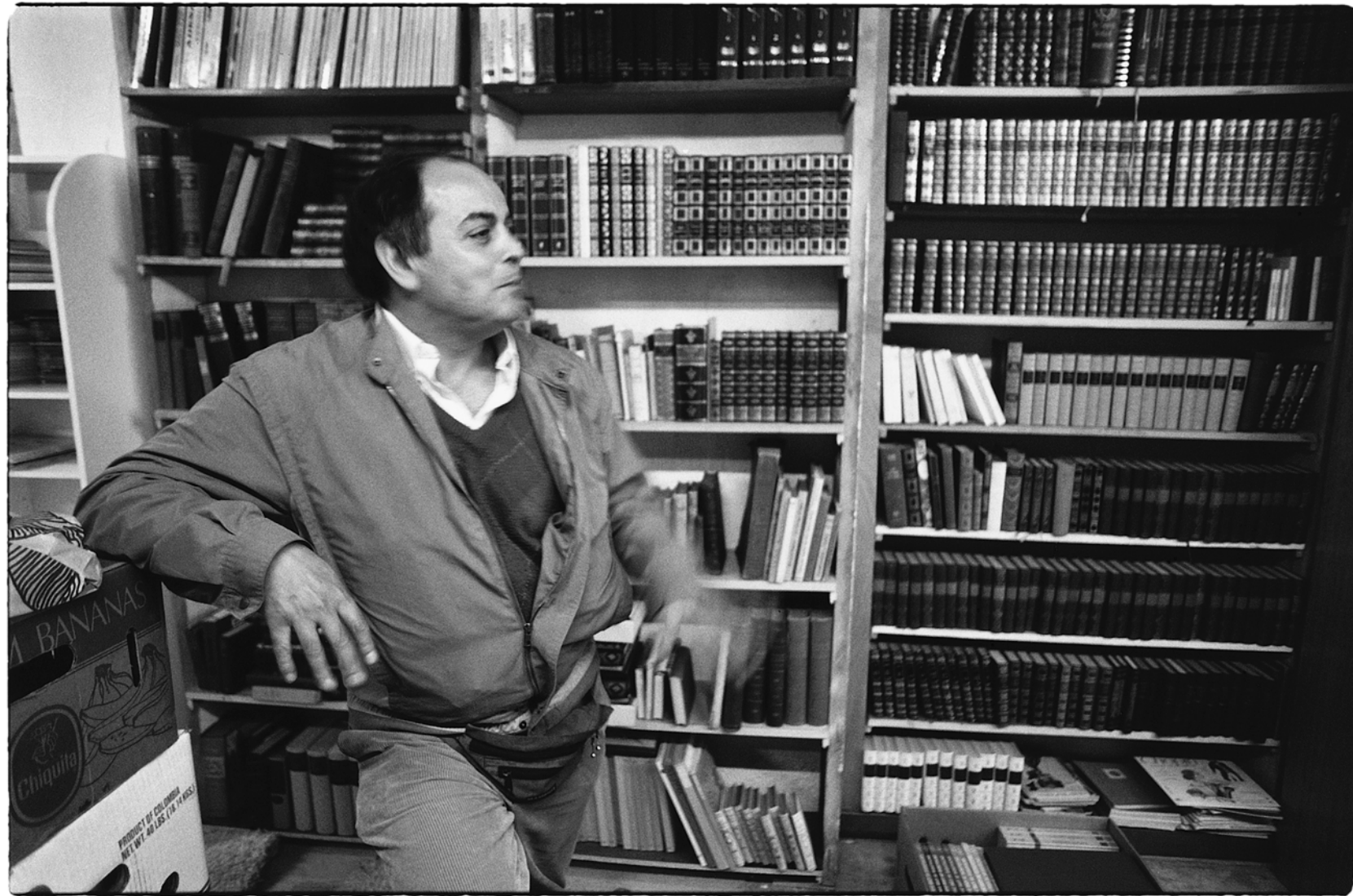
On sait qu'il n'y a pas de place pour chacun dans le secteur de l'emploi tel qu'il est. On peut certes apporter des modifications et elles sont nécessaires, notamment dans le partage et dans la reconnaissance d'occupations utiles³ auxquelles on déniait une place, en les considérant comme "*gratuites*" ou alors trop pénibles ou dégradantes ou improductives financièrement. Quand bien même on peut inventer de nombreuses activités en rapport aux besoins de notre planète et de ses occupants, cela ne suffirait pas encore. Nul ne peut élaguer de la race humaine les personnes qui n'auront pas de place de travail. Au contraire, nous leur devons reconnaissance, pour les autres facultés et les apports qu'elles sont susceptibles de faire valoir dans la société, même lorsque "*l'utilité*" de leur activité, au sens fonctionnaliste de la société de consommation, n'est pas patente.

Réévaluer les possibilités d'apport à notre société, les reconnaître au même titre que le travail, redéfinir celui-ci, redimensionner sa place dans la société, répartir le travail, réaménager son organisation; mettre en oeuvre la conscience au travers de l'éducation, de l'information, de l'école, de la formation, des assurances et de l'assistance sociale.

Un minimum essentiel assurant des moyens de subsistance décents pour tous et la répartition des responsabilités dans notre société passeront forcément par une redistribution et un changement profond remettant en cause la seule réussite professionnelle et financière au profit de l'expérience de vie partagée, de l'acquisition des connaissances et du vécu.

Envisager une société de production dans laquelle les pseudo obligations morales ou de consommation deviennent d'elles-mêmes caduques, parce que vidées de leur importance, comporte certes des risques. Mais ceux-ci apparaissent maintenant moins grands que les menaces de notre système actuel.





Sans changement profond, tout revenu minimum, national ou mondial ne constitue qu'un palliatif, éventuellement valable à très court terme. Sans modification essentielle de l'éthique, il comportera encore un jugement de valeur et une incapacité à venir réellement en aide à ceux qui en ont besoin et qui ne doivent pas dépendre d'un jugement pour recevoir ce à quoi chacun devrait avoir droit.

Questions, mise en questions

Un pays doit faire fructifier ses richesses pour le bien-être de ses habitants mais à quelles conditions pour assurer le développement optimal et l'harmonie avec ses voisins?

Qu'est-ce qu'un développement optimal? Ce qu'il est au mieux pour le pays, ses habitants, ses voisins? De toute évidence, pour nous et nos descendants, ce n'est pas qu'il soit le plus riche, le plus consommant, le plus divisé entre potentiellement pauvres ou pauvre et riches ou aisés. Améliorer le monde ne signifie pas forcément diviser, éliminer, sélectionner, évincer, si nous voulons éviter un meilleur des mondes du type décrit par A. Huxley!

Il s'agit encore d'en cerner les limites et d'inventer une autre formule qui englobe, admet, partage.

Revoir les summum et les optimum, les buts et les projets?

Faire éclater le monde à force de société duale, Nord-Sud, riches-pauvres ou plutôt trouver des chemins à l'harmonisation de la vie?

Nous sommes trop, trop de personnes formées pour occuper les postes existants ou même ceux à créer; que pouvons-nous faire sinon employer nos compétences différemment?

Changer d'orientation, s'ouvrir à la chance d'autres expériences est difficile, mais possible.

Partager, modifier trouver d'autres moyens de rétribution.

Revoir ce que comporte pour nous la notion de travail, d'utilité, de dignité, d'épanouissement, d'équilibre et de partage.





L é g e n d e s

Photographies:

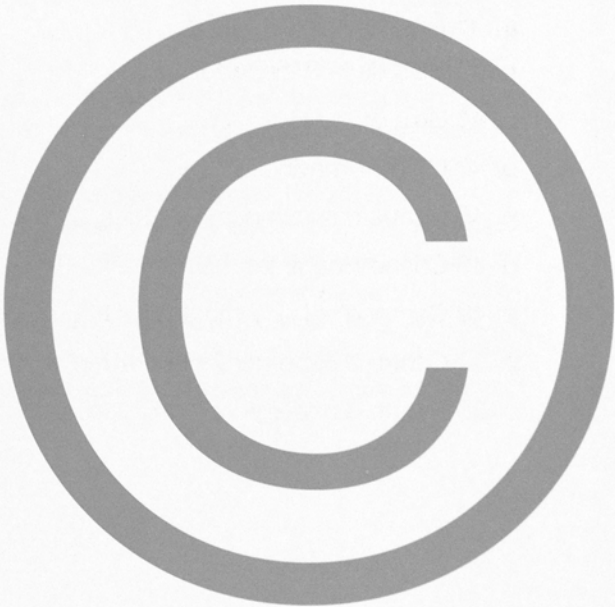
- p. 13 Jardin anglais, 1995.
- p. 19 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1994.
- p. 21 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1995.
- p. 23 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1995.
- p. 24 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1995.
- p. 26 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1995.
- p. 27 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1995.
- p. 28 Le wagon, gare des Eaux-Vives, 1995.
- p. 30 Vente feuille de trèfle, gare Cornavin, 1995.
- p. 31 Vente feuille de trèfle, gare Cornavin, 1995.
- p. 32 Vente feuille de trèfle, gare Cornavin, 1995.
- p. 35 Parc des Epinettes, les Acacias, 1995.
- p. 36 Parc des Epinettes, les Acacias, 1995.
- p. 37 Parc des Epinettes, les Acacias, 1995.
- p. 38 Bois de la Bâtie, 1991.
- p. 39 Bois de la Bâtie, 1991.
- p. 41 Bois de la Bâtie, 1991.
- p. 43 Gare Cornavin, 1991.
- p. 45 Centre d'assurances sociales, Genève, 1995
- p. 46 Chêne-Bougeries, 1991.
- p. 49 Centre d'hébergement pour requérants, Plan-les-Ouates, 1991.
- p. 51 Centre d'hébergement pour requérants, Plan-les-Ouates, 1991.
- p. 53 Centre d'hébergement pour requérants, Plan-les-Ouates, 1991.

- p. 55 Centre d'hébergement pour requérants, Plan-les-Ouates, 1991.
- p. 58 Genève, requérants d'asile refusés, 1995.
- p. 59 Genève, requérants d'asile refusés, 1995.
- p. 60 Genève, requérants d'asile refusés, 1995.
- p. 61 Cointrin, départ pour le Canada, 1995.
- p. 63 Genève, exclue du quatrième âge, 1995.
- p. 65 Vêt'Shop, Croix-Rouge genevoise, Genève, 1995.
- p. 67 Talon Rouge, Croix-Rouge genevoise, Genève, 1995.
- p. 68 Centre de tri, Croix-Rouge genevoise, Genève, 1995.
- p. 69 Centre de tri, Croix-Rouge genevoise, Genève, 1995.
- p. 70 Atelier de couture, Croix-Rouge genevoise, Genève, 1995.
- p. 74 Le C.A.R.É., Genève, 1995.
- p. 75 Le C.A.R.É., Genève, 1995.
- p. 76 Le C.A.R.É., Genève, 1995.
- p. 79 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 80 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 81 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 83 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 85 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 86 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 87 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 89 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.
- p. 90 Communauté d'Emmaüs, Genève, 1995.

Textes:

- p. 10 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p. 17.
- p. 10 A. Machado, Manuel y Antonio Machado, Obras completas, Madrid, 1978, p. 840.
- p. 12 B. de Otero, Verso y prosa, Madrid, 1985, p. 48.
- p. 15 F. Hainard, Avons-nous des pauvres?, Neuchâtel, 1990, p. 34.
- p. 18 J. Manrique, Coplas por la muerte de su padre, Madrid, 1983, p. 53.
- p. 20 A. Machado, Manuel y Antonio Machado, Obras completas, Madrid, 1978, p. 830 et 840.
- p. 22 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p. 65-66.
- p. 25 P. Bourdieu, La distinction, p. 407.
- p. 29 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p. 67.
- p. 33 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p. 67.
- p. 34 H. Beyeler von Burg, Des Suisses sans noms; les Heimatlosen d'aujourd'hui, Treyvaux, 1985, p.80.
- p. 34 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p.67-68.

- p. 40 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p.56.
- p. 42 Ph. Constantin, Les régions mythiques de l'âme, Genève, 1995, p.59-60.
- p. 44 J. A. Goytisolo, Palabras para Julia, Barcelone, 1979, p.7.
- p. 47 P. Neruda, Obras completas, Buenos Aires³, 1967, p. 95.
- p. 54 J. A. Goytisolo, Palabras para Julia, Barcelone, 1979, p. 20.
- p. 56 F. de Quevedo, Poesia Varia, Madrid, 1987, p. 275-277.
- p. 62 A. Machado, Manuel y Antonio Machado, Obras completas, Madrid, 1978, p. 304.
- p. 62 J. A. Goytisolo, Palabras para Julia, Barcelone, 1979, p. 36.
- p. 62 J. A. Goytisolo, Palabras para Julia, Barcelone, 1979, p. 23.
- p. 72 B. Brecht, Werke, Gedichte, Francfort/Main, 1993, p. 34.



Préambule p. 6.

- 1. Laissé pour mort, p.13; Au bord du monde, p.13
- 2. V. Hugo, la Conscience.

En Guise d'introduction p. 11.

- 1. M. Montessori, L'esprit absorbant de l'enfant, Paris, 1936, p. 57.

Exclusion et Pauvreté p. 15-18.

- 1. Cf. F. Hainard et al., Avons-nous des pauvres?, Neuchâtel, 1990, p. 34.
- 2. Cf. exemple B. S. Rowntree, Poverty, a study of town life, Londres, 1901, Id., Poverty and Progress, Londres, 1941 et Id., Poverty and the Welfarestate, Londres, 1951.
- 3. Cf. Journal Officiel des Communautés Euopéennes, n. 12, 1981; n. 2, 1985; n. 3, 1990. En 1975, l'objectif est de mesurer et comparer la pauvreté dans plusieurs états membres de la CEE. En 1984, le but est d'étudier le phénomène et d'échanger des connaissances sur les actions de lutte contre la pauvreté et sur la pauvreté. En 1989, on cherche à mettre au point des stratégies préventives en faveur des groupes à risque, à définir la dynamique des processus menant à l'exclusion sociale et économique et à travailler à la cohérence de l'ensemble. L'enquête d'opinions réalisée au départ de cette entreprise se trouve résumée dans E. Mossé, les riches et les pauvres, Paris, 1985.
- 4. Cf. P. Townsend, Poverty and deprivation in the United Kingdom, Londres, 1979.
- 5. On trouvera une première estimation du Luxemburg Income studies, dans P. Gilliland, Pauvreté et sécurité sociale, Lausanne.
- 6. Cf. A. Doucy, Rapport à la Fondation du Roi Baudoin, Propositions pour une politique de lutte contre la pauvreté et la précarité en Belgique, Bruxelles, 1983, résultat d'une démarche initiée en 1976.
- 7. Cf. J. Wresinski, op. cit. en bibliographie.
- 8. Cf. S. Halimi, Misère à l'américaine dans l'autre Californie, Le Monde Diplomatique IX, 1989, p. 32-37.

- 9. Cf. bibliographie en fin d'ouvrage.

- 10. Cf. notamment les publications de R. Lenoir, Les exclus, un français sur dix, Paris, 1974, L. Stoléru, Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Paris, 1974.
- 11. Pour la Suisse, qui constitue le point fort de notre propos ici, on verra notamment dans ces années: U. Ernst, Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz, Diessenhofen, 1983, H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, G. Enderlé, Sicherung des Existenzminimums im nationalen und internationalen Kontext, Berne, Stuttgart, 1987, B. Buhmann, Wohlstand und Armut in der Schweiz, Berne, 1988.
- 12. Cf. H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, p. 11.
- 13. En 1965.
- 14. Le conseil des ministres européens en donnait définition en 1985: "On entend par personnes pauvres les individus, les familles et les groupes dont les ressources –matérielles, culturelles sociales– sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre dans lequel ils vivent." Cf. Journal Officiel des Communautés Européennes, n. 2, 1985 et C. Mossé, op. cit. p. 37.
- 15. Cf. H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, p. 15 et 27: "Nous insistons sur la situation professionnelles des sous-prolétaires parce que celle-ci est un repère pour acquérir un statut social, une sorte de passeport pour la dignité. Or, quand on parle habituellement des plus démunis. C'est pour dire qu'ils ne travaillent pas, qu'ils sont fainéants, oisifs, instables" et "On a plutôt l'habitude de les définir par les multiples problèmes qui sont des conséquences de leur condition de citoyens au pied de l'échelle sociale. On en a fait des psychopathes, des cas sociaux, des inadaptés, les rendant coupables du dénuement qui les écrase, eux et leur famille."
- 16. Cf. par ex. le discours de G. Busch, vice président des USA.
- 17. "Il fallait absolument que l'expérience des plus pauvres, qui n'a de place ni dans les associations, ni dans les organisations familiales, ni les syndicats, ni les

partis politiques, soit révélée." Cf. H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, p. 15.

- 18. Cf. Ch. Beer, F. Félix, N. Gianora, Face à la pauvreté. Politique sociale, assistance et travail social en Suisse, Genève, 1988.

La pauvreté et l'exclusion en Suisse p. 20-33.

- 1. 36.410 dollars de PNB par habitant en 1993.
 - 2. Cf. la bibliographie en fin d'ouvrage.
 - 3. idem.
 - 4. Cf. B. Duvanel, M. Eckmann, U. Tecklenburg, Eviter l'assistance, dans Nouveaux Cahiers de l'IES, n. 3. Genève, 1995.
 - 5. Cf. H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, p. 123, reprise dans Enderlé 1988, p. 73. et M.F. Perruchoud-Massy, éd., La pauvreté en Valais, p. 10-13.
 - 6. Cf. Les statistiques de l'OFIAMT, statistiques 1994 et perspectives 1995. Par ailleurs, le pouvoir d'achat régresse malgré les augmentations. En effet, la masse d'augmentations était de 1,5% en moyenne en 1994 mais le renchérissement et l'augmentation des charges sociale, ainsi que l'introduction de la TVA ont provoqué de fait une baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 1% selon les enquêtes de l'ATS.
 - 7. Cf. J. Wresinski, Rapport 1987, p. 34 repris par F. Hainard et al., Avons-nous des pauvres?, Neuchâtel, 1990, p. 26 et M.F. Perruchoud-Massy, éd. la pauvreté en Valais, p. 11 et tab. 2. "En considérant le PNB par ha. Cf. tableau 2 et le 50% du revenu moyen, entre 1979 et 1982, les taux de pauvreté évoluent de 16,% à 4,8%, suivant le pays pris en considération. En decrescendo, on trouve: les Etats Unis, le Canada, la Suisse, la Grande Bretagne, la RFA, la Suède et la Norvège. La Suisse se situe à 8,2%.
- Si l'on prend en comparaison les mêmes sur la base des directives de la confédération suisse de l'assistance publique, limite de la pauvreté à 8.936.frs. par an, la Suisse se trouve en demier, avec le taux le plus bas de pauvreté, bien que l'AVS minimum soit fixée en dessous,

à 7.400.-frs. par an (données publiées en 1982). C'est le même résultat avec le seuil fixé pour les prestations complémentaires (10.500.-frs. par an) plus le supplément loyer, soit 13.900.-frs. par an."

"Le problème actuel est de reconnaître que les personnes touchées par la pauvreté ne se démarquent plus du reste de la population, qu'elles se fondent et s'assimilent à monsieur tout-le-monde, et qu'elles peuvent être monsieur tout-le-monde demain."

Cf. ibid. p. 26.

Par exemple, en Valais, comme logiquement dans le reste de la Suisse: "Entre 40 et 66 % du RMUC, le nombre de personnes vivant pauvrement varie beaucoup, (plus de dix pour cent d'écart). En Valais, il passe de 10% à 25% de la population et de 11.000 à 29.000 contribuables. Un contribuable sur dix est très pauvre, proche du minimum physiologique." Cf. ibid.

- 8. Cf. l'article 370 du Code civil.
- 9. Cf. H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, p. 123.

Exclusion et pauvreté en Suisse, repères historiques p. 34-56.

- 1. Cf. AA. VV., La nouvelle histoire de la Suisse et des suisses, t. 3, Lausanne, 1983.
- 2. Cf. H. Beyeler von Burg, des Suisses sans nom, Pierrelaye, 1984, p. 80.
- 3. Cf. id. p. 81.
- 4. Cf. W. Zurbruchen, les prisons de Genève, Genève, 1977.
- 5. Cf. Ch. Beer, F. Félix, N. Gianora, Face à la pauvreté. Politique sociale, assistance et travail social en Suisse, Genève, 1988, fig. 16, p. 87.
- 6. Cf. OCDE, (organisation de coopération et de développemnet économique), Aspects du marché du travail en Suisse, dans Collection des études économiques, Paris, 1985, p. 44.
- 7. Cf. bibliographie en fin d'ouvrage.
- 8. Cf. bibliographie en fin d'ouvrage.

Genève p. 57-72.

- 1. Le taux suisse moyen est de 4,5% (7,4% pour le canton de Vaud, 5,9% pour le Jura, 5,4% pour Fribourg). Cf. Repères, 1, 1995, février, p. 44, tiré de l'analyse de l'OFIAMT.
- 2. En 1541, Calvin réforme l'assistance publique et introduit, comme son homologue Zwingli à Zurich, l'obligation de travailler dans les règles de la cité.
- 3. Voir la bibliographie en fin d'ouvrage.
- 4. Un des exemples en la matière restera la restructuration mesurée et maintenant en principe les habitants dans les divers quartiers de Bologne, en Italie. Cf. M. Jäggi, R. Muller, S. Schmid, Das rote Bologna, Zurich, 1976.
- 5. Environ 10% de marginaux, 8,5% de chômeurs, sans pouvoir comptabiliser le nombre d'anciens, de malades et d'isolés, voir notamment M.J. Gardon, Les pauvres dans la ville, Lausanne, 1984, Ch. Beer, D. Bianda, F. Felix, N. Gianora, Face à la pauvreté, Politique sociale, assistance sociale et travail social en Suisse IES, Annales 26, Genève, 1988 et B. Duvanel, M. Eckmann, U. Tecklenburg, Eviter l'assistance? Bilan de l'action "Solidarité 700*", un programme de lutte contre la pauvreté, Nouveaux Cahiers de l'IES, 3, Genève, 1995.
- 6. Ce fut déjà le cas au siècle passé, par exemple. Entre 1870 et 1910, 57.000 habitants supplémentaires sont "gagnés" par Genève, cf. Ch. Beer, D. Bianda, F. Felix, N. Gianora, Face à la pauvreté, Politique sociale, assistance sociale et travail social en Suisse, IES, Annales 26, Genève, 1988, p. 34.
- 7. Cf. Genève, mode d'emploi.
- 8. Le Grand Conseil genevois a créé une commission d'études en 1990. Cf. Commission des affaires sociales du Grand Conseil, Rapport de septembre 1993, Genève, 1993 et E. Sutter Pleines, P.A. Champod, A. Sauvin, Rapport de la commission des affaires sociales chargée d'examiner le projet de loi instituant une allocation d'insertion, Genève, 4.10.1994.
- 9. Cf. H. Beyeler von Burg.
- 10. Voir les débats relatifs au projet de lois pour chômeurs en fin de droit. Cf. le rapport cité en

bibliographie et repris par B. Clerc, Le RMCAS genevois: contradictions et critiques, dans Repères, 1, 1995, p. 26-28 et U. Tecklenburg, Trois cantons, trois modèles, dans Repères, 1, 1995, p. 21-25.

- 11. "Cette contradiction s'illustre parfaitement par l'exemple d'un chômeur âgé de 60 ans qui touchera en fin de droit 30% de moins qu'en tant que retraité. Ce paradoxe s'accentue encore par le fait qu'en percevant 600.- frs. de moins par mois qu'un retraité, le chômeur devra fournir une contre prestation sous forme de travaux d'utilité sociale ou environnementale.", B. Clerc, op. cit., p. 27.
- 12. Suite à la nouvelle loi fédérale en matière d'assistance de personnes dans le besoin du 24.06.1977, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle législation avec la loi du 19.09.1980.

En guise de conclusion p. 78-88.

- 1. Cf. A. Doucy, éd., Rapport à la fondation du roi Baudoin, Propositions pour une politique de lutte contre la pauvreté et la précarité en Belgique, p. 10-11. Voir aussi les principes de base, cf. op. cit., p. 15.
- 2. Cf. le chapitre Exclusion et pauvreté en Suisse, repères historiques et l'annexe Genève mode d'emploi.
- 3. Voir la définition qu'en donne le rapport de la fondation du Roi Baudoin, cf. A. Doucy, éd., Rapport à la fondation du roi Baudoin, Propositions pour une politique de lutte contre la pauvreté et la précarité en Belgique, Bruxelles, 1983, loc. cit.

Légende p. 92-93.

Notes p. 94-95.

Genève, mode d'emploi p. 96-97.

Bibliographie p. 98-102.

Genève, mode d'emploi

Il s'agit là de partager une sorte de guide, non exhaustif, de réseaux d'entraide genevois.

NUMÉRO VERT: 155 54 32

Accueil, activités, repas:

Le CARE
rue du Grand Bureau 13
1227 Acacias
Tél. 343 47 33
Lu-ven de 14h à 18h. (en hiver également le samedi),
repas le soir.

L'Arcade aux Grottes
rue des Grottes 22
1201 Genève
Tél. 740 00 01
24h/24h, repas le matin et le midi.

Les Oeuvres de Peau d'Ane
rue Rousseau 7
1201 Genève
Tél. 738 20 73
Permanence mardi et vendredi,
sous la gare Cornavin de 23h. à 5h.
Distribution de vivres et vêtements.

Plainpalais Accueil
avenue du Mail 31
1205 Genève
Tél. 756 15 62
Dimanche de 20h. à 22h.
Repas. Distribution de vivres et vêtements.

La Porte Ouverte
boulevard de la Cluse 105
1205 Genève
Tél. 781 11 44
Lu-ven, de 9h. à 12h., de 17h. à 22h.

Repas à prix symbolique:

Le Bateau "Genève"
Ancré côté Eaux-Vives, petit déjeuner à Frs 2.-

La Galerie
rue de l'Industrie 13
1201 Genève
Ma. au sa. dès 19 h.
Di. de 10 h. 30 à 15 h.

Abris:
Communauté d'Emmaüs
route de Drize 5
1227 Carouge
Tél. 342 39 59

Le Wagon
gare des Eaux-Vives
entrée par la rue de Chamonix
24h/24h, repas le matin et le soir.

La Bisaigue
avenue Peschier 32
1206 Genève
Tél. 347 68 80
24h/24h.

La Coulou
rue de la Coulouvrenière 4
1204 Genève
24h/24h, repas le matin et le soir.

Car Touche
plaine de Plainpalais,
1205 Genève et itinérant
24h/24h, possibilité d'hébergement limitée à une nuit.

Les Villas:
- Pré-Bois, route de Pré-Bois 16, 1216 Cointrin
- Rameaux, route de Pré-Bois 10, 1216 Cointrin
- Baulacre, rue Baulacre 10, 1201 Genève
- Tilleuls, chemin de la Renfile 6, 1214 Vernier
Lieux de vie communautaires avec modique contribution.

Le Pont
place de l'Octroi 11
1227 Carouge
Tél. 342 00 23
Hébergement avec accompagnement jusqu'à 3 mois.

Piccolo
route du Grand-Lancy 159
1213 Onex
Tél. 793 86 92
24h/24h, internat de 0 à 5 ans.

L'Etape
chemin de Gilly 40
1212 Grand-Lancy
Tél. 793 50 78
24h/24h, enfants seuls dès 5 ans.

Le Pertuis
route du Grand-Lancy 159
1213 Onex
Tél. 792 00 11
24h/24h, jeunes adultes.

Abris payants:
Infor-jeunes
rue Verdaine 13
1204 Genève
Tél. 311 44 22
Hébergement pour jeunes adultes.
Lu-ven. de 17 h. à 8 h.
Di. toute la journée.
Sa. fermé de 10 h. 30 à 14 h.
Frs 10.- par nuit.

Centre Espoir
Armée du Salut, accueil de nuit,
chemin Galiffe 4
1202 Genève
Tél. 345 22 00
En hiver de 18 h. à 10 h. 45; sa. et di l'après midi.
Frs 10.- par nuit avec soupe et petit-déjeuner.

Hébergement protégé
rue Jean Dassier 10
1201 Genève
Tél. 345 22 00
Frs 76.- par jour, pension complète.

Le Racard
boulevard Carl-Vogt 7
1205 Genève
Tél. 329 01 07
Lu. au ven. de 18 h. à 8 h. 30, sa. et di. et jours fériés non
stop. Frs 25.- par nuit avec souper et petit-déjeuner.

Soins:

Hôpital cantonal
rue Micheli-du-Crest 24
1205 Genève

Médecins du Monde
bus Car touche, voir sous Car Touche.

Centre de santé-migrants
Croix-Rouge genevoise,
rue Dancet 9
1205 Genève
Tél. 329 10 41

Sascom
Service d'aide et de soins communautaires
de la Croix-Rouge genevoise
avenue du Cardinal Mermillod 36
1227 Carouge
Tél. 827 84 11

La Maison
chemin du Velours 22
1231 Conches
Tél. 839 91 11
Centre de soins et de vie pour patients jeunes
gérés par l'association sidaccueil.

Migrants:

Agecas
Association Genevoise des Centres d'Accueil pour
Candidats à l'Asile et Réfugiés,
rue de Lausanne 10
1201 Genève
Tél. 732 62 20

Agora
Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants
d'asile et des réfugiés,
chemin Sur Beauvent 20
1233 Bernex
Tél. 757 25 24

BAD/I
Bureau d'Aide au Départ et de l'Immigration,
Croix-Rouge genevoise,
rue des rois 13
1204 Genève
Tél. 781 15 08

Centre de contacts suisses-immigrés
route des Acacias 25
1227 Acacias
Tél. 343 84 80

Eper
Entraide protestante suisse aux églises et aux réfugiés,
rue Liotard 59
1203 Genève
Tél. 340 31 41

Intégration:

AGIS
Association genevoise d'insertion sociale,
avenue Pictet-de-Rochemond 71
1207 Genève
Tél. 736 80 87

**Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration
des étrangers**
rue de l'Aubépine 6
1205 Genève
Tél. 320 61 54

Office du logement social
rue du Stand 26
1204 Genève
Tél. 327 41 11

Association de défense des chômeurs
rue Saint-Laurent 8
1207 Genève
Tél. 700 50 60

Réalise
Association de réinsertion socioprofessionnelle.
Trois programmes:
Ateliers Service, Rapid Service et Communauté Service.
rue Rothschild 58
1202 Genève
Tél.732 53 13

Organismes d'aide générale:

BIS
Boutique d'information sociale,
cours de Rive 12
1204 Genève
Tél. 736 30 70

Caritas
rue de Carouge 53
1205 Genève
Tél. 320 21 44

Carrefour-Rue
rue de la Madeleine 10
1204 Genève
Tél. 310 22 75

Croix-Rouge genevoise
Secrétariat permanent,
route des Acacias 9
1227 Acacias
Tél 342 40 50

CSP
Centre social protestant
rue du Village-Suisse 14
1205 Genève
Tél. 320 78 44

Hospice Général
cours de Rive 12
1204 Genève
Tél. 736 31 32

Fondation officielle de la jeunesse
chemin de la Paumière 20
1231 Conches
Tél. 347 02 85

Service social international
rue Alfred-Vincent 10
1201 Genève
Tél. 731 74 55

Biblio-graphie

OUVRAGES GÉNÉRAUX:

1969

Orshansky M., How Poverty is measured?, dans Monthly Labour Review, 02. 1969.

1970

Stoléru L., Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Paris, 1974.

Lenoir R., Les exclus, un français sur dix, Paris, 1974.

Stoléru L., Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Paris, 1974.

Gutton J.P., La société des pauvres en Europe (XVI-XVIII siècles), Paris, 1974.

Foucault M., Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, 1975.

Girod R., Inégalités, inégalité, Paris, 1977.

Castel R., La guerre à la pauvreté aux Etats-Unis. Le statut de la misère dans la société d'abondance, dans Actes de la Recherche sociale, n. 19, Paris, 1978.

Pitrou A., La vie précaire, Paris, 1978.

Bourdieu P., La distinction, critique sociale du jugement, Paris, 1979.

Townsend P., Poverty and Deprivation in the United Kingdom, Londres, 1979.

1980

George V., Lawson R., éd., Poverty and Inequality in Common Market Countries, Londres, 1980.

Doucy A., éd., Rapport à la fondation du roi Baudoin, Propositions pour une politique de lutte contre la pauvreté et la précarité en Belgique, Bruxelles, 1983.

Greber P.Y., Les principes fondamentaux du droit international et du droit suisse de la sécurité sociale, Lausanne, 1984.

Mossé C., Les riches et les pauvres, Paris, 1985.

Smeeding T., Torrey B., Rein M., Patterns of economic Status of the Young and Old in eight Countries, Luxemburg Income Study, CEPS paper 10, Luxembourg, 1987.

Thomae H., Kruse A., Wilbers J., Kompetenz und soziale Beziehungen im Alter, Munich, 1987.

Wieland H., éd., Geistigbehinderte Menschen im Alter: theoretische und empirische Beiträge in der BRD, in Oesterreich und in der Schweiz, Heidelberg, 1987.

Wresinski J., Avis et rapport du Conseil économique et social, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Paris, 1987.

Maurel E., La crise: obstacle ou chance pour le social?, Grenoble, 1987.

Alis S., Dauphin G., Federici A., La population recueillie dans les centres d'hébergement et de réadaptation sociale en 1985, dans Solidarité Santé, Etudes statistiques, 1, 1989, 81-86.

ATD Quart Monde, Pour une lutte globale contre la pauvreté, documents de la session de travail du 8 avril 1988 à Treyvaux.

De Vos van Steenwijk A., Les pauvres chez les riches, Le Monde Diplomatique, Manière de voir, septembre, 1989, p.31-36.

Planète, le Monde diplomatique, novembre 1988, Société disloquée, planète éclatée.

Wresinski J., Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Treyvaux, 1988.

1990

Guglielmi S., Précarité, exclusion et souffrance psychique, Rennes, 1990.

The Luxemburg Income Study, dans Gilliland P., éd., pauvreté et sécurité sociale, Lausanne, 1990.

1991

Ferrand J.C., Auchain J., Bloch Laîné F., Duché D., De l'utopie à l'imagination créatrice: quarante ans auprès des jeunes en difficulté, Paris, 1991.

Henry P.M., Poverty, Progress and Developpment, Londres, 1991.

Pavageau J., Rêves individuels et aventure collective, Paris, 1991.

Paugam S., La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, 1991.

Wuhl S., Du chômage à l'exclusion? L'état des politiques? L'apport des 'expériences, Paris, 1991.

1992

Ellul J., Déviances et déviants dans notre société intolérante, Toulouse, 1992.

Mongin D., De Foucauld J.B., et al., La France de l'exclusion, Esprit, 182, 1992, p. 5-94.

1993

Bouffartigue P., Société duale?, dans Temps modernes, 49, 1993, 113-140.

Bourdieu P., éd., La misère du monde, Paris, 1993.

Judge K., Benzeval M., Health inequalities: new concerns about the children of single mothers, dans British Medical journal, 306, 1993, p. 677-680.

Tauebner S., Obdachlosigkeit in Deutschland. Ursachen. Erscheinung und Wege ihrer Ueberwindung, dans, Stimmen der Zeit, 211, 1993, p. 187-196.

Xibernas M., Les théories de l'exclusion. Pour une construction de l'imaginaire et de la déviance, Paris, 1993.

1994

Gaulejac C. de, Taboada Leonetti I., La lutte des places. Insertion et désinsertion, Marseille, 1994.

ATLASECO, Atlas économique mondial, Paris, 1990-94.

1995

OFIAMT, Statistiques 1994 et perspectives 1995.

SUISSE:

Willener A., Images de la société et des classes sociales, Berne, 1957.

Petitat A., La formation des pères et la formation des fils et des filles, dans Cahiers du Service de la recherche sociologique du dpt de l'instruction publique n. 1, Genève, 1971.

Bassand M., Urbanisation et pouvoir politique, Genève, 1974.

Bassand M., Développement urbain et logement: la situation à Genève, dans Cahier du centre de la recherche sociale, 2, IES, Genève, 1974.

Rey C., La problématique du logement, Genève, 1977.

1978

Rapport de synthèse de la Commission DIP "Egalisation des chances", De l'inégalité des chances à l'égalité des niveaux de formation, Genève, 1978.

Castelnuovo-Frigessi D., La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse, Lausanne, 1978.

Masnata C. et F., Le pouvoir suisse, séduction démocratique et répression suave, Paris, 1978.

1979

Willener A., L'héroïne-travail, Genève, 1979.

1981

Chambre immobilière genevoise, Construire à Genève, un casse-tête, Genève, 1981. Et Fédération romande des locataires, Acheter ou partir. La vente des appartements loués, Genève, 1981.

Girod R., Politique de l'éducation, Paris, 1981.

Angerth E., Romé L., Mots volés, mots rendus, témoignages face au handicap, IES, Annales, 11, Genève, 1981.

Vuichet E., Que sont devenus mes amis?, Lausanne, 1981.

1982

Dubas B., Richard C., Tessaro W., Le bateau, IES, Annales, 13, Genève, 1982.

Jost H.U., Menaces de repliement, dans Nouvelle histoire de la Suisse et des suisses, Lausanne, 1982-86, pp. 683-770.

1983

Biderbost S., Hilfe als Problem. Eine empirische Untersuchung zur Situation alleinstehender Männer in der Stadt Zürich, Zurich, 1983.

Enderlé G., Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz. Stand und Entwicklung der personellen Einkommens-und Vermögenverteilung, Diessenhofen, 1983. Ernst U., Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz, Diessenhofen, 1983.

Gilliand P., Rentiers AVS, une autre image de la Suisse, Lausanne,1983.

Levy A., Structure sociale de la Suisse, Zurich, pro Helvetia, 1983.

Mahon P., Institutions de sécurité sociale, Lausanne, 1983.

Rapport du Conseil d’Etat, Logement à Genève, politique du Conseil d’Etat, Genève, 1983.
Et Fédération des associations de quartier, Crise du logement, Genève, octobre 1983.

1984

Glardon M.J., Les pauvres dans la ville. A la recherche des familles sous-prolétariennes à Genève, Lausanne,1984.

Greber P.Y., Les principes fondamentaux du droit international et du droit suisse de la sécurité sociale, Lausanne, 1984.

Scilacci A., Emergence d’une action collective en milieu urbain, Genève, 1970-1980, Grenoble, 1984.

1985

Beer C., Face à la pauvreté. Politique sociale, assistance publique et travail social, Genève, IES, 1985.

Beyeler von Burg H., Des Suisses sans noms; les Heimatlosen d’aujourd’hui, Treyvaux, 1985.

Binz L., Brève histoire de Genève, Genève, 1985.

Bueschi B., éd., Neue Armut in Biel?, Berne, 1985.

Fallet M., éd., Exclusions institutionnelles, tabous, intolérances ou moyens éducatifs, IES, Champs professionnels, 10, Genève, 1985.

KIGA du canton d’Argovie, Arbeitslos, ausgesteuert?, Was wird aus Arbeitslosen, die aus der Arbeitslosversicherung ausgesteuert worden sind?, Aarau, 1985.

1986

Fragnière J.P., Dix ans de politique sociale en Suisse 1975-1985, Lausanne, 1986.

Gebert A.J., Latzel G., Die materielle Situation von Behinderten im Kanton BaselLandschaft, Bâle, 1986.

AA. VV., Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, Lausanne, 1982-1986, voir sous H.U., Jost, Menaces de repliement, loc. cit., p. 683-770.

Marazzi C., La povertà in Ticino, DOS, Bellinzone, 1986.

OFIAMT, Chômage de longue durée et chômage résiduel en Suisse, Genève, 1986.

Ricq Ch., éd., Droits sociaux et politique sociale en Suisse et en Europe, Lausanne, 1986.

Schmied J., Ein anderes Gesicht der Schweiz, Schlussbericht der Studie -Not und Hilfsbedürfnisgkeit in der Schweiz, Lucerne, (Caritas)1986.

Wagner A., Menschen am Rande der Gesellschaft. Arm sein in einem reichen Land. Jahrestagung der Schweizerischen Konferenz für öffentliche Fursorge, Berne, 1986.

1987

Caritas Suisse, Armut in der Schweiz: Tagungsbericht, Lucerne, 1987.

Champod B., Politique sociale du logement. L'exemple de Genève, CSP Genève, 1987.

Enderlé G., Sicherung des Existenzminimums im nationalen und internationalen Kontext: eine wirtschaftliche Studie, Berne, Stuttgart, 1987.

Fragnière J.P., Action sociale et bénévolat social, Berne, 1987.

Knuchel J.P., Leutenegger B., Maillard Rilliet I., Rilliet F., Réviser la loi sur l’asile, mais quelle loi?, Genève, 1987.

Mazzi R., La précarisation de l’emploi, Lausanne, 1987.

Rapport du Conseil fédéral sur le chômage de longue durée et le chômage résiduel en Suisse, janvier 1987.

Vuilleumier M., Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique, Zurich, 1987.

1988

Fragnière J.P., éd., L'action sociale demain, Lausanne, 1988.

Fragnière J.P., Documentation pour l’étude et la mise en oeuvre de la politique sociale suisse, rapport à l'intention du DPSA, Vaud, Lausanne, 1988.

Beer Ch., Bianda D., Felix F., Gianora N., Face à la pauvreté. Politique sociale, assistance sociale et travail social en Suisse, IES, Annales 26, Genève, 1988.

Buhmann B., Wohlstand und Armut in der Schweiz, ein empirische Analyse für 1982, Berne,1988.

Buhmann B., Leu R.E., Ganz unten: Wer ist arm in der reichen Schweiz?, dans Frey R., Leu R.E., éd., Der Sozialstaat unter der Lupe. Wohlstandsverteilung und Wohlstandsumverteilung in der Schweiz, Bâle, 1988.

Deiss J., Guillaume M.L., Lüthi A., Kinderkosten in der Schweiz: Untersuchung über die Aequivalenzen der Einkommen, Fribourg, 1988.

Frey R., Leu R.E., éd., Der Sozialstaat unter der Lupe. Wohlstandsverteilung und Wohlstandsumverteilung in der Schweiz, Bâle, 1988.

Gilliand P., Politique sociale en Suisse, Lausanne, 1988.

Gilliand P., Mahon P., La sécurité sociale dans une société en mutation, Rapport au Conseil de l'Europe, Lausanne, 1988.

GRISOC, Portrait des salariés romands, Genève, 1988.

Lehmann P., Manboursy C., Minder C., Les inégalités sociales face à la santé et à la maladie en Suisse, dans Cahiers médico-sociaux, 32, n. 1, 1988.

Office fédéral de la statistique, Rapport démographique concernant l’AVS, Berne, 1988.

Rickenbach M., Das Phänomen der neuen Armut und dessen Erscheinung am Beispiel des Stadt Biel, Univ. Berne, SES, Berne, 1988.

VPOD/SSP, A. V., La pauvreté en Suisse, des causes aux réponses syndicales, Zurich, 1988.

1989

Bodenberg-Schmied G., Schmied J., Frauenarmut in der Schweiz, 1989.

Forschungsinstitut für Arbeit und Arbeitsrecht, Armut, Theorie und Praxis der Armutsbekämpfung, Saint Gall, 1989.

Fragnière J.P., Fehlmann M., Manuel de l’action sociale en Suisse, Lausanne, 1989.

Milano S., Le revenu minimum garanti dans la CEE, Paris, 1989.

Sheldon G., Die Dynamik der Arbeitsloisigkeit in der Schweiz, Berne, 1989.

Ulrich W., Zum Stand der schweizerischen Armutforschung, Arbeitspapier, 7 (Abt. für Wissenschaftliche Auswertung des Gesundheits-und Fürsorgung des Kantons Bern), Berne, 13. 04. 1989.

1990

Blanc D., Cosmetatos, Blatter A., Label suisse et le clochard, recherche menée en ville de Genève, dans Annales IES, n. 28, Genève, 1990.

Gilliand P., éd., Pauvretés et sécurité sociale, Lausanne, 1990.

Hainard F., Nolde M., Memmlinger G., Micheloni M., Avons-nous des pauvres?, dans Cahiers de l'ISSP, 12, Neuchâtel, 1990.

Hay A., éd., Encyclopédie de Genève, tome VIII, Genève, ville internationale, Genève, 1990.

Lalive d'Epinay C., Les suisses et le travail. Des certitudes du passé aux interrogations de l’avenir, Lausanne, 1990.

Office central suisse d’aide aux réfugiés, Manuel d'aide aux requérants d’asile et aux réfugiés statutaires, Zurich, 1990.

Rossi M., Séminaire sur les pauvretés et la sécurité sociale, Lausanne, novembre 1990 (Institut de recherche Economique Suisse).

Sommer J., Höpflinger H., Changement des modes de vie et avenir de la sécurité sociale en Suisse, Lausanne, 1990.

1991

Bersier R., Droit d’asile et réfugiés en Suisse, 1991.

Caritas, Revenu minimum garanti?, Lucerne, Caritas suisse n. 2, 1991.

Joliat J.P. , Pauvreté dans le canton du Jura, Délémont, 1991.

Kalin W., Droit des réfugiés, Fribourg, 1991.

Perruchoud-Massy M.F., éd., La pauvreté en Valais, Dpt des affaires sociales, 1991.

1992

Bouillaguet P., éd., Le chômage de longue durée. Comprendre, évaluer, agir, Paris, 1992.

Caritas, La garantie du minimum vital est un droit humain, Lucerne, Caritas Suisse, n. 4/1992.

1993

Commission des affaires sociales du Grand Conseil, Rapport de septembre 1993, Genève, 1993.

1994

Arsever S., éd., Dossier drogue, Genève, 1994.

Commission des affaires sociales du Grand Conseil, Rapport de septembre 1993, Genève, 1993 et E. Sutter Pleines, P.A. Champod, Sauvin A., Rapport de la commission des affaires sociales chargée d’examiner le projet de loi instituant une allocation d’insertion, Genève, 4.10.1994.

Forum européen à Bruxelles, L’exclusion sociale dans les différents domaines du travail social, Bonn, 1994.

Fragnière J.P., éd., Sozialhilfe, aide sociale, Lausanne, 1994.

IES, Politique en matière de drogue. Une troisième voie, par delà la distribution et la répression, Lausanne, 1994.

Office fédéral de la statistique, Politique familiale et budget social de la Suisse, Berne, 1994.

1995

Repères, 1, 1995, Revue romande d’information sociale sous les auspices de l’Hospice général.

Duvanel B., Eckmann M., Tecklenburg U., Eviter l’assistance? Bilan de l’action “Solidarité 700*”, un programme de lutte contre la pauvreté, Nouveaux Cahiers de l’IES, 3, Genève, 1995.

AA.VV, PNR 29, Programme 29 de la recherche scientifique suisse.

Références Littéraires:

Auster P., Moon Palace, Paris, 1990.

Constantin, Ph., Les régions mythiques de l’âme, Genève, 1995.

Références filmographiques:

Xavier Kohler, Der schwarze Tanner, 1985.

TSR, Temps présent, CH, 1989. Hôtel des solitaires, Armée du Salut. 6.6.1990.

TSR, Tell Quel, CH, 1990. Les nouveaux pauvres. 5.9.1990.

G. Pinkus, Anna Göldin, 1991.

TSR, Temps présent, CH, 1990. Les gens d’à côté. 3.10.1990.

FR3, La marche du siècle, Fr, 1991. La dépression. 8.3.1991.

TSR, La vie en face, CH, 1993. Sans travail fixe. 30.11.1993.

Arte, Théma, Fr, 1994. Le grand lâchage, du chômage à la mendicité. 28.10.1994.

F2, Envoyé spécial, Fr, 1994. Albert Jacquard. 28.11.1994.

FR3, La marche du siècle, Fr, 1994. Etats d’urgence. Pauvres de nous. 8.12.1994.

TSR, La vie en face, CH, 1994. Reprise d’un film BBC, GB, 1990, Bag Lady. 1994.

F2, La 25ème heure, Fr, 1995. Paris, les lumières de la ville, les mariés de la zone. 14.2.1995.

TSR, Le grand chambardement, CH, 1994. La société des exclus. 2.2.1995.

TSR, Temps présent, CH, 1995. Pré-Bois, le village oublié. 16.1.1995.

Remerciements

la Fondation Hans Wilsdorf (Montres Rolex),
Commune de Chêne-Bourg,
Mesdames Georgette Weibel et Malika Regamey,
Me Pierre Mottu, Messieurs Jacques de Saussure,
Michel Parrat, Boris Baruchet et Alain Vaucher.
Sans leur concours, cet ouvrage n'aurait pu être publié.

Achevé d'imprimer le trente octobre mille neuf cent nonante-cinq
sur les presses de l'imprimerie SRO-KUNDIG S.A., Châtelaine/Genève
avec la collaboration de Marcel LANZ, Nyon.
Photolitho réalisée par Scan Graphic S.A., Nyon.
Relié par Reliure S.A., Meyrin/Genève.
Tiré à 650 exemplaires numérotés.



Isabelle Maillard Rilliet
Né le 29.1.1951
Docteur en archéologie
et sciences des religions
Membre de l'Institut Suisse
de Rome de 1974 à 1977
Professeur d'archéologie
chrétienne dans
les universités de Cosenza
1983, Turin 1991
et Fribourg 1987-1991
Publications en archéologie
classique et chrétienne
ainsi que dans le domaine
linguistique et des réfugiés
(co-éd. de Réviser la loi sur
l'asile, mais quelle loi?,
Genève, 1987, et du dictionnaire
tigrigna - français/français - tigrigna
chez l'Harmattan, Paris, 1990

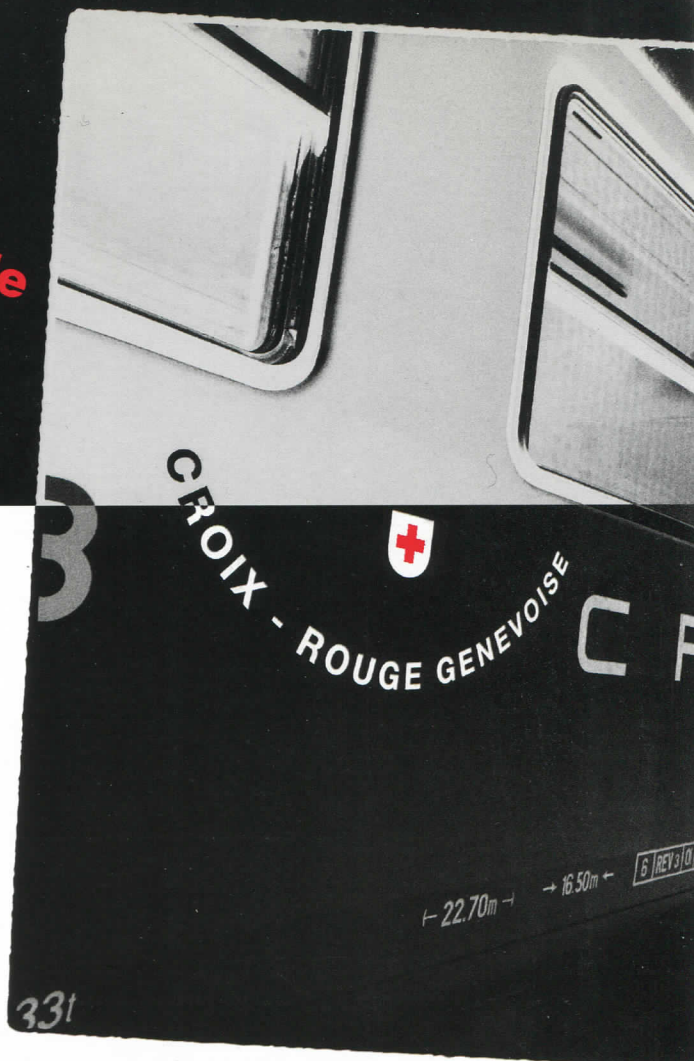
Denis Ponté
Né le 2.10.1964
Photographe indépendant
Membre de MAT
Troisième Prix
du concours international
de la photographie Nikon
en 1992-93 et en 1994-95
Expositions en Suisse
"Laissé pour mort"
chez les Éditions Olizane,
Genève, 1994

Boris Baruchet
Né le 2.10.1971
Graphiste indépendant
Membre de MAT
Réalisations en Suisse
Sélectionné pour le Prix
de l'Association Générale
des Graphistes, 1994



Au bord du monde

Photographies Denis Ponté



La Croix-Rouge genevoise & le Musée international
de la + et du C

Cette exposition a été réalisée grâce au soutien
de l'État de Genève, de la Fondation Wilsdorf et
du Fonds Rapin de l'État de Genève

vous invitent à l'inauguration de l'exposition le 3 octobre 1995 à 18h

Exposition
du 4 octobre 1995
au 8 janvier 1996
ouvert tous les jours
de 10 à 17h
sauf mardi

Au bord du monde